71e ANNEE (8e Série) N° 8 23 FEVRIER 1961

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS
DEC 18 '61

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions œcuméniques. — *La Primauté de Pierre dans l'Eglise orthodoxe* (F. Afanassieff, N. Koulomzine, J. Meyendorff, A. Schmemann). Exposé de cet ouvrage, 113 ; Remarques : le refus de juridisme ; Ecclésiologie universelle ; importance de l'Eglise locale ; l'Ecclésiologie eucharistique, 115. — *L'Eglise orthodoxe, hier et aujourd'hui* (Jean Meyendorff) : les conceptions du pouvoir papal, 117. — *Théologie de la Confession* (Métropolite Emmanuel, de Kos) : Exposé de la théologie de la confession dans l'Eglise orthodoxe ; remarques sur les attaques contre la conception catholique de la satisfaction, 119.

Questions de science ecclésiastique. — Le *Directoire pour la pastorale des Sacrements*, en ce qui concerne les « paschatins » et les divorcés, n'est pas touché par la condamnation de la morale de situation, 122. — Faut-il confirmer les enfants prématurés ? 123. — Sur le prophète Elie : est-il un personnage historique ? 123 ; est-il mort ? 124 ; reviendra-t-il à la fin des temps ? est-il monté au ciel ? 126.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Ch. Pichon, *Le Vatican*, 126. — M. Oraison, *L'harmonie du couple humain*, 127. — A. Rocariès. *La mission du Maduré*, 127. — G. Salet, *Plus près de Dieu*, 128. — M.-L. de S., *Le vrai visage de Madame Royale*, 128. — Lacordaire, *S. Dominique*, 128 — L. Jerphagnon, *Pascal*, 128.

PREDICATION

Instructions du Dimanche. — XI. 3e Dimanche ou fête de S. Joseph : L'exemple du Patriarche : sa délicatesse, 65.

Station de Carême. — « Baptisés et Confirmés » : V. Témoins et soldats du Christ, 67.

Chemin de la Croix. — I. Chemin de croix missionnaire (Avec le Bx Théophane Vénard), 70.

En lisant. — Les sujets du Christ, 72.

DIRECTION **:** Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE **:** M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE **:** M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

		France	Étranger
ABONNEMENTS	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Voudriez-vous m'indiquer une bibliographie pratique sur la question du « Chrétien face à l'autorité et au pouvoir » ?

R. — Lisez donc R. P. Riquet, *Le Chrétien face au pouvoir.* Conf. de N.-D. de Paris, 1949, Edit. Spes, 1950 ; — L. Janssens, *Droits personnels et autorité*, in-12, 78 p. Vrin, 1955 ; — *Pouvoir et crise du civisme.* Sem. Sociale de Rennes, 1954, grd in-8, « Chronique Sociale de France », Lyon, 1955 ; — Union Intern. d'Etudes Soc. de Malines : *Code de Morale politique*, in-16, 220 p., Spes, 1958 ; — « Enseignements Pontificaux » : *La paix intérieure des nations*, in-8, Desclée, 1952, — et tout *Traité de Morale*, vg. Häring, t. III, p. 671-691.

Q. — 1° Pourriez-vous m'indiquer quelques-uns des plus récents et des plus complets Traités de Spiritualité de langue française ?
2° Même question concernant la Direction spirituelle.

R. — 1° Voyez le tout récent L. Bouyer, *Introduction à la Vie spirituelle*, in-8, 320 p., relié, 18,60 NF. Desclée, 1961, — G. Thils, *Sainteté chrétienne* (23,5 × 16), relié, 586 p. Edit. Lannoo, Thielt (Belgique), 1959, qui contient une abondante bibliographie ; — n'oubliez pas Garrigou-Lagrange, *Perfection chrétienne et contemplation*, 2 vol. « Revue des Jeunes », 1923, ou *Les Trois âges de la vie intérieure*, 2 vol. Edit. du Cerf, 1938, ouvrages vraiment classiques.

2° *La Direction des âmes* (15,5 × 9,5), 242 p., 2,50 NF. (frco, 3 NF), 1961, Sté des Prêtres de S. François de Sales, 22, rue de Varenne, Paris-7e (C. c. p. 385.41), — ou *Direction spirituelle et Psychologie*, in-8, coll. « Etudes Carmélitaines », 360 p. Desclée, 1951.

Q. — Vous me feriez « gros plaisir » de m'indiquer 2 ou 3 livres qui vous paraissent les meilleurs comme *Traits d'histoire de Saints* ou *Hommes célèbres*.

R. — Voyez *Des Histoires toutes prêtes*, 35 brochures fournissant des schémas d'histoire à l'intention des éducateurs, 35 fr. l'une, Librairie mariale, 23, rue de Fleurus, Paris-6e ; Pierre Ladoué, *Fleurettes de toutes les saisons ou petites histoires tirées de la Vie des Saints*, Lethielleux, 1951, 350 fr. (excellent) ; Daniel-Rops, *Légende dorée de mes filleuls*, Ed. de la Colombe ; H. Poncet, *L'or de la Légende Dorée*, Bonne Presse ; J. et J. Tharaud, *Les Contes de Notre-Dame*, 2 vol. Plon ; Calvet et Martin, *Calendrier catholique*, Grasset, 1954, 960 fr. (rien de mieux pour une courte lecture spirituelle quotidienne) ; P. Mongour, *Quatre-vingt-dix histoires pour les catéchistes*, 2 séries à 350 fr., X. Mappus, au Puy. — Voir sur le même sujet nos « biblios » antérieurs (couv. du 24 février 1938 et du 18 février 1954) qui n'ont pas perdu tout intérêt.

Q. — L'*Ami* pourrait-il m'indiquer quelques livres sur les *démons* ?...

R. — Vous prendrez l'ouvrage collectif : *Satan*, in-8, 665 p., « Etudes Carmélitaines », Desclée de Brouwer, 1948 ; vous y lirez des études diverses, avec une abondante bibliographie ; — puis L. Cristiani, *Présence de Satan dans le monde moderne*, in-8, 320 p., édit. France-Empire, 1959 ; — l'art. « *Démons* » dans *Catholicisme*, t. III, col. 595-603.

Paul MONGOUR, S. D. B. — **Une martyre de douze ans, la Servante de Dieu Josefina Vilaseca (1940-1952).** — In-16, 110 p., 3,90 NF. — Le Puy, Edit. Mappus, 1960.

Née dans un village de Catalogne, dans une famille toute imprégnée d'amour pour Dieu et l'Immaculée, cette enfant de 12 ans a mérité d'imiter Ste Marie Goretti en son martyre et en sa miséricorde.

« Le martyre, écrit l'A., est une grâce de choix, venant couronner un long effort ». Ce récit émouvant est tout à la gloire de la famille chrétienne et de l'éducation chrétienne. Voici l'appréciation de S. Em. le Cardinal Gracias, archevêque de Bombay : « De nos jours, alors qu'une campagne contre la moralité est déchaînée de toutes parts et que le corps est follement glorifié, il est consolant de voir qu'il y a des jeunes filles qui éprouvent une horreur telle envers le péché qu'elles sont prêtes à donner leur vie pour conserver leur vertu et leur innocence plutôt que de s'adonner au plaisir passager du vice. La vie et la mort de Josefina Vilaseca prouvent que nos jeunes, quand ils aiment Dieu, peuvent se hausser jusqu'aux sommets héroïques du martyre... »

Ce livre est offert à toutes les Guides, Jeannettes, Ames Vaillantes, Pré-jocistes et Jeunes des Mouvements spécialisés, que l'exemple de Josefina doit aider à garder leur cœur pur et un visage souriant.

Abbé Jean SERGENT. — **Le ciel dans notre vie.** — Brochure de 76 pages in-12, 2 NF. (1,50 NF. par 10 exemplaires, franco de port). — Chez l'auteur, curé de Saint-Folquin, par Ste-Marie-Kerque (P.-de-C.), 1960. (C. P. Lille, 22.37.72).

Ces pages sont un résumé sommaire des principales vérités qu'un catholique doit croire et des principaux devoirs qu'il doit pratiquer. L'auteur les a écrites pour les donner aux futurs mariés qui désirent avoir une première vue du christianisme, aux jeunes d'A.C. ignorants des vérités élémentaires, etc. Elles constitueront en effet un bon point de départ, qu'il suffira de développer ensuite au moyen de lectures plus approfondies.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

SENSATIONNEL

LE FAMEUX **ROLL-A-MATIC** EN ECHANGE DE VOTRE ANCIEN RASOIR ELECTRIQUE pour **89,95** NF

RASOIR REMINGTON ROLL-A-MATIC

Prix Commerce : **125** NF. - Prix clergé sans Reprise : **106** NF avec Reprise : **89,95** NF net. — Envoi Franco par

TÉLÉ-VILLAGES, 17, rue des Ecoles, TRIE-CHATEAU, (Oise)

C.C.P. 5192-11 Paris — *TEL. : 40* — *Boîte Postale N° 5*

LOURDES

PALAIS DU ROSAIRE

MAISON CATHOLIQUE

LISIEUX

Objets de piété

SOUS PRESSE :

René LAURENTIN

HISTOIRE AUTHENTIQUE DE LOURDES - I

Un volume (16 × 25 cm), 200 pages 14 NF.

Utilisant les documents amassés par lui depuis 10 ans, R. LAURENTIN présente l'histoire de LOURDES et donne un récit complètement renouvelé des apparitions ; chaque chapitre est ainsi bâti :

- Pièces qui font connaître l'apparition.
- Problèmes posés par ces pièces.
- RECIT simple et concret sans commentaires

— Le tome I présente

Les SOURCES et la méthode

avec la synopse des récits de Bernadette.

— Le tome II à paraître en juin : **Les 3 premières apparitions.**

Remise de 15 % pour les souscripteurs aux 6 tomes prévus

Collection
« *Théologie, Pastorale et Spiritualité* »
Série DOCUMENTS

Joseph THOMAS, S. J.

L'APOSTOLAT DU MILITANT D'ACTION CATHOLIQUE

Brochure sous couverture forte ..... 0,75 NF.

Examen théologique et pratique du probème portant surtout sur :

- Distinction entre l'action catholique générale et l'action catholique spécialisée.
- Forme concrète de « l'acte apostolique » posé par les militants dans leur vie de tous les jours.

« *Cahiers Laënnec* »

L'INFIRMIÈRE ET SON PERFECTIONNEMENT

Un cahier (16 × 24 cm), de 72 pages 5,75 NF.

Comment remédier à la pénurie d'infirmières ? — Comment envisager leur perfectionnement ? La profession de *kinésithérapeute*.

En chronique : **PSYCHOLOGIE DYNAMIQUE ET PASTORALE** par le R. P. CRUCHON.

PARIS VIe **P. LETHIELLEUX** EDITEUR 10, Rue CASSETTE

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE

14 bis, rue Jean Ferrandi — PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS,** la musique religieuse et profane, les disques et les films.

Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.

Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

LIBRAIRIE EUGENE ROSSIGNOL

4, rue de l'Odéon PARIS-6e ODE. 6820

ACHAT DE LIVRES RARES

Enluminures - Incunables - Reliures
Bois sculptés - Autographes - Expertise

VIENT DE PARAITRE :

Un nouveau film-disque

(Ed. P. F. C.)

LA PASSION

DE NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Scénario et texte du R. P. PANICI, S. J.
Ancien Conférencier de Notre-Dame de Paris

PREMIERE PARTIE : Les Grands-Prêtres veulent supprimer Jésus — Trahison de Judas — La Pâque et l'Eucharistie — L'agonie de N.-S. — Arrestation et Jugement — Reniement de saint Pierre — Désespoir de Judas et repentir de saint Pierre.

DEUXIEME PARTIE : Jésus conduit chez Pilate, puis chez Hérode qui le renvoie au Gouverneur — Flagellation et Couronnement d'épines — Jésus condamné à mort — Portement de Croix — Crucifiement — Les sept paroles — La Mort de Jésus.

Deux films-fixes

en « Eastmancolor »

Illustrations de B. BARAY

Les deux films avec livret **20,70 NF**

Un disque microsillon

30 cm. - 33 t.

avec le R. P. PANICI (Commentateur)
un Récitant, les Compagnons de Jeu
et les Interprètes de la Passion
à Ménilmontant (Paris)
Musique d'A. TARTARIN

Le disque PFA 5007 **30,60 NF**

★

Envoi gratuit de catalogues détaillés sur demande

★

EDITIONS DU BERGER, 4, rue Cassette, PARIS-VI
C. C. P. Paris 3171-01

le chauffage des églises

résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT
AERCO
A AIR SOUFFLÉ
Nombreuses références

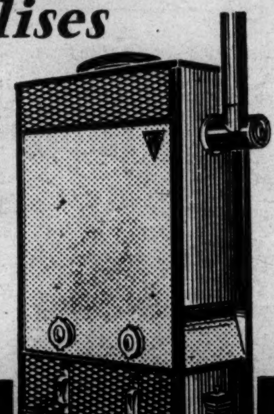

ETABLts **ENNCO** CONSTRUCTEURS
88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)

NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 8. — 23 Février 1961

QUESTIONS ŒCUMENIQUES

Nous voulons présenter ici trois ouvrages écrits par des auteurs orthodoxes. La valeur de ces livres comme l'importance des sujets abordés nous ont conduit à ne pas nous limiter à une simple présentation : les positions orthodoxes invitent à la réflexion et nous obligent parfois à mieux découvrir certains aspects de la doctrine catholique.

* *

N. AFANASSIEFF, N. KOULOMZINE, J. MEYENDORFF, A. SCHMEMANN. — **La Primauté de Pierre dans l'Eglise orthodoxe.** — In-8. — Delachaux et Niestlé.

Il est d'un très grand intérêt que des auteurs orthodoxes nous fassent connaître leur opinion sur un tel sujet. Le fossé creusé depuis des siècles par le schisme a fait que les traditions théologiques se sont développées le plus souvent de part et d'autre dans une ignorance mutuelle. Après certaines polémiques anciennes de peu de profit, on est heureux du climat nouveau qui s'instaure actuellement et qui permet des échanges fructueux même sur les sujets où les divergences sont les plus nettes. Sur la primauté de saint Pierre quatre études, qui forment chacune un tout, nous sont offertes ici ; elles ont pour auteurs deux professeurs à l'Institut Saint-Serge à Paris, Nicolas Afanassieff et Nicolas Koulomzine et deux professeurs au séminaire Saint-Vladimir à New-York, Jean Meyendorff et Alexandre Schmemann.

La seconde étude, celle de N. Koulomzine sur « *la place de Pierre dans l'Eglise primitive* » relève surtout de l'exégèse du Nouveau Testament, celle de J. Meyendorff sur « *Pierre, sa primauté et sa succession dans la théologie byzantine* » est, en fait, un exposé historique. La première et la dernière nous font, par contre, connaître plus immédiatement des positions théologiques orthodoxes, aussi, sans méconnaître la valeur des autres, c'est à ces deux études que nous nous arrêterons.

L'exposé qui ouvre le recueil a pour titre : *l'Eglise qui préside dans l'amour*. Il a tout l'intérêt d'une thèse. Deux conceptions de l'Eglise s'affrontent, pense l'auteur, et il les caractérise en deux expressions : l'ecclésiologie universelle et l'ecclésiologie eucharistique. La première serait la moins ancienne. Elle prendrait naissance avec saint Cyprien et ne serait pas sans rapport avec une conception du monde unifié sous l'autorité de l'Empereur. L'Eglise universelle apparaît chez saint Cyprien comme l'ensemble des églises locales rassemblées grâce à l'union des évêques. Ceux-ci forment une multiplicité unie par la concorde. Un schème permet de se représenter facilement la conception de l'évêque de Carthage : c'est celui d'un cône tronqué à bases parallèles. La base inférieure de ce cône représenterait « la multitude des églises locales », la petite base supérieure, la multiplicité des évêques unis par la concorde. A chaque élément de la grande base, l'église locale membre de l'Eglise universelle, correspond un point de la petite base, un évêque, membre de l'épiscopat, et, vice-versa, à chaque partie de l'épiscopat, l'évêque, est confiée une partie de l'Eglise universelle (p. 15, 16).

Cette conception n'a pas été poussée par saint Cyprien jusqu'à ses dernières conséquences logiques. Elle inclut, en effet, finalement la primauté d'une église et d'un évêque sur l'Eglise universelle, ce qui n'est pas explicitement affirmé par l'évêque de Carthage. Une organisation conciliaire n'exclut nullement une primauté parmi les évêques : elle suppose au contraire une autorité capable de convoquer le concile ; aussi l'affirmation d'une primauté dans l'Eglise est tout à fait dans la logique de cette conception. Rome a donc raison dans cette perspective et peut, selon notre auteur, reconnaître en saint Cyprien un initiateur qui a posé les principes de sa propre théologie. Le cône du schème précédent n'est plus tronqué ; il a trouvé son sommet : des structures juridiques sont venues depuis lors apporter à la primauté des caractères que « l'Orthodoxie » ne peut admettre. Même, d'ailleurs, si ce n'est pas Rome qui est en cause, cette ecclésiologie universelle conduit logiquement à l'affirmation de l'existence d'une primauté sur l'ensemble de l'Eglise. L'auteur constate cette conséquence chez Cullmann (*Saint Pierre*, p. 213-215) et reconnaît que le principe de l'autocéphalie, notamment en Russie, implique parfois aussi cette idéologie (p. 11).

L'autre conception de l'Eglise, l'ecclésiologie appelée ici « eucharistique », exclut la primauté de pouvoir d'un évêque sur l'ensemble de l'Eglise, mais elle postule cependant une priorité non pas d'honneur mais d'autorité : à l'honneur s'associe, dans la conception ancienne, un droit et c'est ce droit d'une primauté s'exerçant sur tout l'univers qui reste le point précis du refus orthodoxe ; la primauté d'autorité reconnue ici exclut donc aussi un droit universel, et se conçoit seulement comme une influence morale qui peut jouer d'ailleurs dans l'ordre de la doctrine, des mœurs et de tout ce qui concerne la vie des Eglises.

L'A. pense que, chez saint Paul, il n'y a pas de concept d'Eglise universelle. Dans les épîtres

il s'agirait toujours, sous le nom d'église, d'une assemblée locale. Entre l'église telle que la conçoit l'Apôtre et l'eucharistie, il y a une liaison si étroite que l'une et l'autre sont désignées par la même expression : le corps du Christ (p. 27). De plus, là où vit une église locale autour de l'eucharistie, là n'est pas seulement une partie de l'Eglise, mais c'est toute l'Eglise de Dieu qui est présente. Chaque église locale a donc absolument la même valeur qu'une autre église : elle ne doit pas cependant se replier sur elle-même : des relations mutuelles s'imposent ; l'entente des églises signifie que chacune reconnaît la présence de l'Eglise de Dieu dans les autres.

Il y a plus. Selon cette ecclésiologie eucharistique on admet l'existence, non pas d'une primauté mais d'une priorité, les deux mots étant ici choisis pour marquer dans le vocabulaire une distinction délicate mais importante. A la primauté est liée l'idée d'une suprématie de pouvoir ; à la priorité correspond une prééminence d'une conception plus large, une influence plus souple et moins ferme, celle d'une autorité non juridique, comme nous l'avons vu plus haut.

Après avoir distingué ces deux ecclésiologies, celle de la primauté et celle de la simple priorité, l'auteur entend montrer que c'est à partir de la seconde moitié du IIIe siècle que l'ecclésiologie eucharistique de la priorité a, peu à peu, cédé le pas à l'ecclésiologie universelle de la primauté (p. 35). Il regarde alors les origines chrétiennes dans cette optique. Jérusalem apparaît, au début, comme une église prioritaire : elle n'exerce pas de droit sur l'apôtre saint Paul. Mais après Jérusalem, et avant Rome qui eut plus tard la prééminence, faut-il citer Antioche ou Ephèse comme église prioritaire ? Cette idéologie soulève, en effet, la question d'une succession dans la « priorité » entre églises locales, car l'ensemble des églises a besoin d'une unité de direction. L'intervention de saint Clément de Rome dans les affaires de l'église de Corinthe, intervention que certains, protestants mettent à l'origine de la conception romaine de la primauté, est interprétée en faveur de l'ecclésiologie eucharistique.

Cette ecclésiologie se manifeste encore davantage et d'une façon bien plus évidente selon l'auteur chez saint Ignace d'Antioche. L'évêque martyr s'adresse à l'église « qui préside dans la région des Romains... qui préside à la charité ». C'est à l'église de Rome qu'appartient alors la priorité. « Dans chaque ligne de cette épître de saint Ignace on sent une déférence spéciale envers l'église « qui préside dans l'amour ».

Saint Irénée peut être aussi interprété dans les mêmes perspectives bien que Nautin attribue à l'évêque de Lyon, au moins dans un passage célèbre (*Adv. hær.*, III, 3, 2. Cf. *Revue de l'histoire des religions*, t. CLI, n° 1, janvier-mars 1957) une ecclésiologie universelle.

Enfin N. Afanassieff montre comment les actes des évêques de Rome s'accordent avec l'ecclésiologie eucharistique. Même lorsque le Pape Victor intervient en chef dans la controverse pascale ou lorsque le Pape Etienne s'oppose à saint Cyprien, il n'est pas nécessaire d'admettre, dans ces cas, un passage de l'idée de priorité à celle de primauté. Toujours il y a, de la part des évêques de Rome, une action dans l'Eglise et jamais une action sur l'Eglise. L'auteur reconnaît donc, dans ces limites, l'existence d'une priorité sans pouvoir juridique sur l'Eglise : cette priorité vient d'une autorité singulière, attribuée à une église locale, autorité par laquelle une direction unique peut être assurée dans l'Eglise.

Avant d'indiquer les questions que soulève cette présentation, il paraît préférable de prendre connaissance de l'exposé d'Alexandre Schmemann écrit dans des perspectives semblables. En étudiant « *la notion de primauté dans l'église orthodoxe* », le professeur de New-York prolonge certains aperçus de son collègue de Paris.

Il commence par constater que la primauté existe, de fait, dans « l'orthodoxie » et qu'elle est inscrite dans le droit ecclésiastique en vigueur. Cependant la théologie orthodoxe ne lui donne aucune base, car celle-ci ne reconnaît comme source de pouvoir dans l'Eglise que le sacrement de l'Ordre.

« Le pouvoir est un charisme, une grâce conférée dans le sacrement de l'ordination ; seul ce pouvoir reçu dans le sacrement, est concevable dans l'Eglise dont la nature est toute de grâce. L'Eglise ne connaît que trois degrés dans la hiérarchie et il n'existe pas de charisme supérieur à celui de l'évêque. L'Eglise orthodoxe ne connaît aucun charisme ou sacrement de primauté : il n'y a donc aucun autre pouvoir que le pouvoir épiscopal. »

Alors que l'exposé d'Afanassieff tendait à rejeter l'idée même de primauté comme étrangère à la pure doctrine orthodoxe, A. Schmemann, se plaçant sur le plan pratique de la vie de l'Eglise, écrit :

« Nous voyons que, dans le « droit en vigueur », non seulement ce *pouvoir suprême* existe, mais c'est précisément sur lui que se construisent l'Eglise et la vie de l'Eglise, de telle sorte que ce pouvoir se trouve être le fondement sur lequel est bâti l'édifice » (p. 122).

Il faut donc trouver une base doctrinale à ce pouvoir suprême et c'est à une conception globale de l'église qu'il faut en venir.

L'A. fait alors une remarque sur l'origine de la carence de la théologie orthodoxe au sujet de la primauté, remarque qui nous paraît très éclairante, et pas seulement pour « l'orthodoxie ». Aussi bien en Orient qu'en Occident, une coupure s'est effectuée entre la pensée canonique et l'ecclésiologie.

« De bonne heure, écrit-il, on se mit à concevoir la structure de l'Eglise indépendamment de sa nature : le Corps du Christ. La pensée canonique s'est développée en dehors de l'ecclésiologie ; elle s'est exprimée dans un « Droit canon » où il n'y a pas de place pour la notion de Corps du Christ, parce que le Corps du Christ n'est pas une notion juridique... Tout cela nous explique pourquoi la structure de l'Eglise ne fut longtemps objet d'aucune interprétation théologique et se confina de plus en plus dans une sphère indépendante de droit pur, dans laquelle d'ailleurs personne ne songeait à chercher l'incarnation et l'actualisation de la nature de l'Eglise » (p. 124).

On cherche maintenant à combler cette carence, et l'auteur est heureux de pouvoir citer ici la distinction des deux ecclésiologies établie par Afanassieff. Il montre la cohérence de l'ecclésiologie universelle en écartant même certaines critiques trop faciles. Qu'on ne dise pas, par exemple, que l'Eglise ne peut plus avoir de chef visible, son chef le Christ étant maintenant invisible depuis l'ascension : il faudrait, en effet, rejeter aussi l'autorité visible de l'évêque. Dans cette perspective universelle

« il faut reconnaître comme justifiée et régulière la tendance de l'ecclésiologie romaine à faire remonter l'institution de ce pouvoir. non à telle cause ou condition historique, mais au Christ lui-même ; c'est la doctrine de l'institution divine de la primauté de Pierre et de la transmission de cette primauté aux évêques de Rome » (p. 127).

Evidemment un « orthodoxe » ne partage pas ce point de vue. Tout ce qui le sépare de la doctrine romaine provient, en grande partie, de sa conception de l'Eglise. Beaucoup de points secondaires ont alimenté les controverses anciennes alors que l'opposition fondamentale se situe plus profondément au plan de la théologie de l'Eglise. L'orthodoxe ne rejette pas purement et simplement la notion de primauté, mais il pense que c'est une erreur de la concevoir comme un pouvoir. Voici un texte caractéristique de l'auteur :

« L'acuité de la polémique antiromaine provoque, souvent, de la part des canonistes orthodoxes, une attitude négative à l'égard de cette primauté. Mais une étude objective de la tradition nous convainc sans aucun doute possible que, de pair avec les « primats » régionaux et les centres locaux de son unanimité, l'Eglise connut et posséda toujours une primauté universelle. L'erreur ecclésiologique de Rome consiste non pas dans l'affirmation de sa primauté, mais dans le fait qu'elle identifia cette primauté avec le *pouvoir suprême*, en faisant de l'évêque de Rome un *principium, radix et origo*[1] de l'unité de l'Eglise et de l'Eglise elle-même. Mais cette erreur et cette altération du dogme ecclésiologique ne doivent pas nous conduire à nier purement et simplement le fait même de la primauté, mais au contraire à nous inciter à réfléchir plus profondément à son sens orthodoxe » (p. 141).

L'auteur affirme encore que nombreux sont

« les témoignages des Pères et des Conciles qui reconnaissent unanimement dans Rome l'église aînée et le centre universel d'unanimité des églises. Ce n'est que dans le feu de la polémique que l'on peut nier ces témoignages, leur *consensus* et leur signification. Mais ce qui arriva, hélas ! ce fut que les historiens et théologiens catholiques interprétèrent invariablement ces témoignages en terme de droit, alors que les historiens orthodoxes minimisèrent systématiquement leur portée. La théologie orthodoxe attend encore une évaluation vraiment orthodoxe, qui ne soit contaminée ni par la polémique ni par l'apologétique, de la place de Rome dans l'histoire du premier millénaire. »

Quand il en vient à préciser la nature de cette primauté universelle, l'A. constate qu'il retrouve presque la même définition que celle de Pierre Batiffol (*Cathedra Petri*, p. 28). Cette primauté, pense-t-il, doit

« garder et exprimer l'unité des églises dans la foi et dans la vie, garder et exprimer leur communion de pensée, ne pas permettre aux églises locales de s'isoler dans « le provincialisme des traditions locales », d'affaiblir les liens catholiques, de se séparer de l'unité de vie... En définitive, cela signifie : avoir souci et « sollicitude » de ce que chaque église soit *plénitude*, car cette plénitude est toujours celle de toute la tradition catholique, de l'unique et indivisible don de Dieu à son Eglise » (p. 142).

On est vraiment heureux de lire, sous la plume d'un orthodoxe un tel texte où le rôle propre de celui qui est le Pape se trouve si bien exprimé dans certains de ses aspects majeurs.

Toutes ces citations montrent que les positions de l'A. sont fort voisines de celles qui nous sont familières : le seul point sur lequel les réticences sont vives concerne la juridiction du pape. N. Afanassieff nous avait déjà habitués, et d'une façon plus marquée encore, à cette réaction orthodoxe. Nos deux auteurs nous invitent à la réflexion et nous allons grouper, maintenant, en quatre points, quelques-unes des nombreuses suggestions que nous leur devons.

1. — *Le refus du juridisme*

On peut se demander si la vivacité des réactions orthodoxes contre les positions catholiques sur ce point précis ne s'explique pas, en partie, par l'emprise du droit dans la tradition latine du Moyen Age.

Le pouvoir politique du Pape ne doit pas se confondre avec sa primauté religieuse. Historiquement il semble bien que cette « *potestas* » du Pape a pris naissance avec Jean VIII (872-882). Cet évêque de Rome vit les deux empires s'effondrer et il lui apparut que le Pape se devait d'intervenir dans l'ordre politique. Après une période de silence, ceci fut repris par Grégoire VII (1073-1085), puis par Innocent III (1198-1216). Que l'on relise maintenant les textes du Ier Concile du Vatican sur la primauté du Pape et l'on verra que la « *potestas* », au sens du Moyen Age, n'y est pas canonisée. Dans son livre récent sur le Concile (cf. *Etudes*, janvier 1961) Hans Küng note justement parmi les facteurs de rapprochement la « dépolitisation de la Papauté ».

D'autre part, la remarque de Schmemann sur la séparation malheureuse du droit canon et de la théologie peut introduire à une meilleure compréhension du droit dans l'Eglise. Etant donné que l'Eglise est le Corps du Christ et qu'aucune société simplement humaine ne peut lui être pleinement comparée, il est normal que les relations des membres de l'Eglise soient soumises à une législation spéciale et même que l'application des règles juridiques ait un caractère original. Dans un article sur « *L'autorité dans la pratique de l'Eglise catholique* » (*Verbum Caro*, n° 54, p. 115-135), Jean Cadet a bien montré comment la nature même de l'Eglise se dévoilait dans sa législation : la pri-

[1] Denz. 1686. Ces mots sont extraits de la lettre du 16 septembre 1864 adressée par le cardinal Patrizi, au nom du Saint-Office, aux évêques anglais. Cette lettre condamne l'A.P.U.C. (*Association for the Promotion of the Unity of Christendom*). Elle fait date dans les relations interconfessionnelles (cf. Alberto Bellini, *Il movimento ecumenico*, p. 134). Elle n'est cependant pas une Encyclique comme le fait croire une erreur typographique de la note 1, p. 141.

mauté de la charité, la docilité à l'Esprit dans l'application de la loi, l'importance de la coutume, des dispenses caractérisent « le droit en vigueur » dans l'Eglise. L'autorité est, dans l'Eglise, un service et normalement « ne fonctionne que dans le respect de l'Esprit présent en tous et chacun des baptisés » (*ibid.*, p. 117).

Ces aperçus qu'il faudrait compléter peuvent éviter peut-être quelques durcissements inutiles en face de l'affirmation catholique de l'existence d'une autorité suprême reconnue dans la juridiction de l'Eglise. Cette autorité suprême est celle d'un Pasteur et elle s'étend à toute l'Eglise catholique. Mais en exprimant notre foi sous cette dernière forme nous rencontrons une autre difficulté du côté orthodoxe, puisque nous avons vu que cette notion même d'Eglise catholique était remise en question.

2. — *Ecclésiologie universelle*

L'exposé d'Afanassieff valorise ce qu'il appelle l'ecclésiologie eucharistique au détriment de l'ecclésiologie universelle. Le concept même d'Eglise, compris en un sens universaliste, ne serait pas primitif. Le mot « église » désignerait d'abord d'une façon exclusive l'assemblée, groupée autour de l'Eucharistie. Il faudrait attendre saint Cyprien pour que le terme s'ouvre à une extension pleinement catholique. Cependant, même si l'on admettait que le vocabulaire des premiers Pères soit entièrement favorable à cette interprétation, il y a le cas de saint Paul qui est évidemment très important ici. Or une enquête très sérieuse a été faite sur ce point précis par Mgr Cerfaux, dans son livre sur « *La théologie de l'Eglise suivant saint Paul* » (cf. surtout p. 78-80 ; 146-151 ; 225-227). Il y a lieu tout d'abord, au point de vue de la méthode, de ne pas juger trop uniquement par le sens du mot « *ekklèsia* » la conception que l'on se fait de l'Eglise à une époque donnée. Mgr Cerfaux écrit notamment :

> « Que le concept de peuple de Dieu se soit appliqué aux chrétiens dès le début comme une notion fondamentale, et qu'ainsi l'*idée* de l'Eglise universelle soit antérieure à celle des églises locales, tout notre premier livre est consacré à le démontrer. Mais la notion de « peuple de Dieu » est une chose, et l'histoire du mot « église » une autre. Rien ne dit que cette histoire soit si simple. Rien ne dit, que toujours et partout, le mot « *ekklèsia* » ait évoqué directement et explicitement l'idée d'une Eglise universelle. Rien ne dit qu' « église » et « Eglise de Dieu » soient synonymes » (p. 79).

Mgr C. admet donc déjà que l'idée d'Eglise universelle est primitive. Quant au terme « *ekklèsia* », il en suit de près l'évolution sémantique. A Corinthe l'usage du mot subit « l'influence du milieu grec : sur sa signification déjà populaire (la communauté chrétienne) s'est greffée la phraséologie grecque des réunions en assemblée et ainsi l'*ekklèsia* a signifié assez techniquement, à la grecque, l'assemblée liturgique » (p. 146).

Avec les épîtres de la captivité, « un usage inédit du terme « Eglise » apparaît... puisque désormais l'Eglise est l'Eglise universelle » (p. 284). « Devenu universel et fournissant aux chrétiens l'appellation dont ils avaient besoin pour se désigner en se distinguant du peuple ancien, le terme exprime précisément le contenu nouveau de *la notion du peuple de Dieu*, lorsque celle-ci passe du peuple ancien, temporel, au peuple nouveau, spirituel » (p. 286).

Aussi, puisque S. Paul lui-même a finalement une conception universelle de l'Eglise — que l'on pense, en particulier, aux larges horizons de l'épître aux Ephésiens — l'ecclésiologie universelle a autant de droit que l'ecclésiologie eucharistique à se réclamer de lui. Nous ne pouvons donc admettre la thèse générale de N. A., bien qu'elle contienne des éléments fort intéressants. Nous allons, d'ailleurs, revenir sur quelques-uns d'entre eux.

3. — *Importance de l'Eglise locale*

Les orthodoxes défendent avec raison la grandeur des églises locales. Ils craignent qu'une reconnaissance sans nuance de la primauté dans l'Eglise se fasse au détriment de l'évêque. Adoptez une ecclésiologie universelle, pensent-ils, c'est réduire le diocèse à n'être plus qu'une petite partie d'un grand tout, un simple fragment d'Eglise alors qu'il est, suivant les expressions antiques, l'Eglise de Dieu qui séjourne à Athènes ou à Constantinople. Plusieurs fois cette objection reparaît ici.

Cependant Schmemann apporte lui-même une réponse partielle à ces difficultés :

> « On peut appliquer à l'Eglise, par analogie, écrit-il, la théologie *triadologique*. De même que les trois Hypostases de la Sainte Trinité ne divisent pas la nature divine, chacune d'elles la possédant entièrement et en vivant, ainsi la nature de l'Eglise — Corps du Christ n'est pas divisée par la multiplicité des églises. « Mais, de même que les personnes divines se « dénombrent » — selon l'expression de saint Basile le Grand — ainsi se « dénombrent » les églises et il y a parmi elles une *hiérarchie*. Dans cette hiérarchie, il y a une *première Eglise* et un premier évêque » (p. 143).

Cette analogie entre la Trinité et l'Eglise est féconde. Elle a déjà été utilisée d'une façon brillante, mais en un sens rigidement « orthodoxe », par Lossky, qui s'en prend à ce qu'il nomme le « filioquisme » [2]. Elle serait à reprendre pour une théologie de l'église locale comme aussi l'analogie le Christ et l'Eglise ; l'Eglise locale n'est-elle pas, à l'image du Christ, une réalité théandrique, la communauté locale groupée autour de l'évêque étant le signe plus ou moins parfait d'une présence spirituelle et divine, celle de l'Esprit-Saint qui anime toute l'Eglise ? On sait que le Ier Concile du Vatican, dans son exposé consacré uniquement à la primauté pontificale, a pris soin de souligner cependant que cette primauté loin de diminuer le pouvoir des évêques apporte un soutien et une force à ceux qui ont été « institués par l'Esprit Saint » (cf. Denz., 1828 ; *Actes*, xx,

[2] Cette réserve s'impose, mais elle ne doit pas nous faire méconnaître le grand mérite de Lossky. Olivier Clément le présente en des pages ferventes comme « un théologien de la personne et du Saint-Esprit. » « *Mémorial Vladimir Lossky* ». *Messager de l'Exarchat du Patriarche Russe en Europe occidentale* (n° 30-31, avril-septembre, 1959). Paris, p. 137-206 ; voir p. 200 sur l'Eglise et le mystère trinitaire. On trouvera aussi dans ce même Mémorial deux études de Lossky, l'une sur « la Tradition et les traditions », l'autre sur « la Théologie de l'image ».

28). La convocation du nouveau concile confirme dès maintenant cette affirmation ; elle attire l'attention sur le rôle des évêques et sur les rapports d'une église locale vis-à-vis de l'Eglise universelle. Les traditions orthodoxes qui soulignent l'importance de l'église locale sont donc précieuses à connaître.

4. — *L'Ecclésiologie eucharistique*

Il est évident que l'Eglise existe dans sa réalité la plus concrète et la plus vivante quand la communauté rassemblée autour de son chef visible célèbre l'Eucharistie. L'expression « ecclésiologie eucharistique », que nous n'opposons pas, pour notre compte, à celle d' « ecclésiologie universelle », rappelle utilement ce lien fondamental entre le mystère de l'Eglise et de l'Eucharistie. Le P. de Lubac dans son étude sur l'évolution du sens de « Corpus mysticum » constate la corrélation qui existe entre les conceptions doctrinales sur l'Eucharistie d'une part et sur l'Eglise d'autre part.

« Réalisme eucharistique, réalisme ecclésial : ces deux réalismes s'appuient l'un sur l'autre. Le réalisme ecclésial assure le réalisme eucharistique... Aujourd'hui c'est surtout notre foi en la « présence réelle », explicitée grâce à des siècles de controverses et d'analyses, qui nous introduit à la foi au corps ecclésial : efficacement signifié par le mystère de l'Autel, le mystère de l'Eglise doit avoir même nature et même profondeur. Chez les anciens la perspective était souvent inverse. L'accent était mis habituellement sur l'effet plutôt que sur la cause. Mais le réalisme intégral dont ils nous offrent partout le témoignage le plus explicite, nous garantit du même coup, lorsqu'il en est besoin, leur réalisme eucharistique. Car la cause doit être adéquate à son effet... En vertu de la même logique interne — et cette contre-épreuve à son prix, — ceux qui dans les temps modernes exténuent l'idée traditionnelle de l'Eglise corps du Christ, se trouvent exténuer aussi la réalité de la présence eucharistique. C'est ainsi que Calvin s'efforce d'établir une même idée de « présence virtuelle » du Christ en son sacrement et en ses fidèles »[3].

Parfois, il faut le reconnaître avec le même auteur, les entraînements de la controverse protestante ont des conséquences regrettables sur ce point. Par exemple « Bellarmin ne dit rien sur les rapports de l'Eucharistie et de l'Eglise »[4]. Il esquive même la question quand un texte de saint Augustin lui est allégué par des adversaires sur ce sujet.

L'évêque d'Hippone marque, en effet, très fortement le lien entre le corps mystique et le corps ecclésial.

« Pour lui l'Eucharistie est beaucoup plus qu'un symbole, puisqu'en toute vérité elle est ce sacrement *quo in hoc tempore consociatur Ecclesia* (*Contra Faustum*, L. 12, c. 20 ; *P. L.* 42, 265), puisque l'eau et le vin du sacrifice, comme l'eau et le sang qui coulèrent de la croix, sont eux-mêmes, les sacrements *quibus œdificatur Ecclesia* (*De Civitate Dei*, L. 22, c. 17. *P. L.* 41, 779) »[5].

Le rapprochement entre l'Eucharistie et l'Eglise est si étroit que notre Docteur les comprend parfois sous les mêmes mots : « *Corpus Christi* »[6].

Pour conclure ces quelques réflexions, il nous paraît très intéressant de remarquer que saint Augustin, qui a une conception si eucharistique de l'Eglise, aime à souligner l'universalité de celle qu'il appelle la *Catholica*. Comme chez S. Paul on trouve en S. Augustin une ecclésiologie à la fois eucharistique et universelle. Le grand Corps du Christ s'accroît à travers tout l'univers. « Etends ta charité sur le monde entier, si tu veux aimer le Christ ; parce que les membres du Christ sont étendus sur le monde. Si tu n'aimes qu'une partie, tu es séparé ; si tu es séparé tu n'es pas dans le corps ; si tu n'es pas dans le corps tu n'es pas sous la tête » (*In epist. ad Parthos*, x. *P. L.* 35, 2060). Dans le si beau sermon Denis III, l'évêque d'Hippone s'adresse aux jeunes baptisés pour leur parler de l'eucharistie ; il leur dit : « Recevez donc et mangez le corps du Christ, puisque dans le corps du Christ vous êtes devenus maintenant les membres du Christ ; recevez et buvez le sang du Christ. Pour ne pas vous laisser disperser, mangez celui qui est votre lien... » Puis il évoque, en finale, pour décrire les effets de ce ferment de la charité, le levain qu'une femme a pris et caché dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que tout ait fermenté. « C'est là ce tout, déclare-t-il, qui se dit en grec *olon*, où vous serez, gardant le lien de la paix en toutes choses, ce qui se dit *catholon* d'où l'Eglise catholique tire son nom » (trad. de Th. Camelot et J. Grumel, dans le *Visage de l'Eglise*. Textes de S. Augustin, choisis par V. Balthasar, p. 178).

* *

Jean MEYENDORFF. — **L'Eglise orthodoxe, hier et aujourd'hui.** — (14 × 19), 208 p., 8 NF. — Paris, Edit. du Seuil, 1960.

L'auteur, prêtre orthodoxe, professeur au Saint-Vladimir's Seminary à New-York et spécialiste de Grégoire Palamas[1] se place dans le cadre du mouvement vers l'unité pour présenter l'Eglise orthodoxe. Il exprime lui-même très clairement son dessein et la façon dont il entend le réaliser.

« Notre livre, écrit-il, visera un double but : celui de présenter l'Eglise orthodoxe — son passé et son état actuel — aux lecteurs occidentaux qui, à de très rares exceptions près, ne possèdent à son sujet qu'une information très sommaire, et celui d'amorcer, à l'usage des orthodoxes eux-mêmes, l'examen de conscience dont ils ont besoin. Dans notre exposé, nous suivrons le développement historique de l'Eglise orthodoxe depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours : c'est l'interprétation que nous donnerons aux étapes de cette histoire qui permettra au lecteur d'apercevoir les positions dogmatiques essentielles de l'Orthodoxie. Les dogmes essentiels sur l'Ecriture et la Tradition, sur l'Eglise, sur le magistère ecclésiastique se trouveront ainsi définis dès les premiers chapitres. A la fin du livre nous reviendrons sur quelques autres aspects doctrinaux dans la forme où ils s'expriment aujourd'hui. Ce n'est donc

[3] *Corpus mysticum*, p. 288-290. Cf. Charles Journet. *La Primauté de Pierre*, p. 37-39.
[4] *Ibid.*, p. 291.
[5] *Ibid.*, p. 290.
[6] Cf. *Ami du Clergé*, 1960, p. 91.
[1] Cf. *Ami du Clergé*, 70e année, n° 6, 11 févr. 1960, p. 84, 85.

pas un exposé systématique de la foi orthodoxe que nous entreprenons ici, mais une introduction générale à la vie passée ou actuelle de l'Eglise orthodoxe » (p. 12).

Nous avons tenu à citer tout ce passage, car le programme qu'il exprime si bien a été pleinement réalisé par l'auteur. Son exposé est serein, d'une sobre élégance. Un lecteur catholique averti prendra bien conscience des positions dogmatiques de l'orthodoxie : celles-ci se traduisent surtout par l'importance relative donnée à tel ou tel événement, par des jugements de valeur sur tel ou tel fait. Ce travail critique n'est pas toujours nécessaire, heureusement : il n'est, en tout cas, pas toujours facile. Nous allons le constater en regardant de plus près, à titre d'exemple, le portrait de Jean VIII qui nous est offert.

Nous choisissons ce pape parce qu'il est, comme nous l'avons dit, aux origines de la conception de la « *potestas* » papale du Moyen Age, conception qui n'existe plus dans les faits mais qui semble encore avoir une influence pour écarter les Orthodoxes de la primauté romaine. Or non seulement ce titre de défaveur n'est pas perçu mais on a la surprise de voir, au contraire, la sympathie de l'auteur pour ce pape. Voici ce qu'il écrit :

« Toutes les sources historiques concordent pour témoigner que le pape Jean VIII (872-882) comprit le danger que représentait pour l'unité des chrétiens l'attitude de ses prédécesseurs immédiats. Comme les papes du temps de Charlemagne, il donna raison aux Grecs dans les problèmes de langues liturgiques et dans celui du *Filioque*. Il soutint saint Méthode en Moravie contre les missionnaires francs et, surtout, ses légats, au concile de Constantinople de 879-880 qui rétablit solennellement Photius, condamnèrent, avec toute l'Eglise d'Orient, la fameuse « addition » au symbole. Toute sa vie, Photius resta reconnaissant au pape Jean pour sa contribution à l'unité de l'Eglise et le cita en exemple à ceux qui voulaient nier à Byzance l'autorité des papes de Rome. Il est, en effet, incontestable que le concile de 879-880 — dont les décisions font partie de tous les recueils canoniques orthodoxes — est un modèle de la manière dont l'Eglise orthodoxe conçoit l'unité des chrétiens : une unité dans la foi, dont la primauté romaine peut être un témoignage, mais dont elle n'est pas en elle-même l'origine. »

L'auteur ajoute en note :

« Jusqu'à une date récente, il était admis que par la suite Jean VIII désavoua ses légats et excommunia à nouveau Photius. Les historiens catholiques modernes (Fr. Dvornik, *Le schisme de Photius, histoire et légende*, Paris, 1950, cf. aussi V. Grumel, *Y eut-il un second schisme de Photius ?* dans la *Rev. des Sc. Phil. et Théologiques*, 32 (1933), p. 432-457) ont eu le mérite de reconnaître une « légende » dans ce « second schisme » de Photius (p. 50). [cf. *Ami*, 1939, p. 529-32].

Il est exact que les historiens catholiques récents reconnaissent le caractère légendaire du second schisme de Photius. Aux deux auteurs cités on peut ajouter H. Grégoire, *Du nouveau sur le patriarche Photius. A propos des articles récents du P. Grumel et du professeur F. Dvornik*, dans *Académie de Belgique. Bulletin de la classe des lettres*, t. XX (1934), p. 36-53. Par contre, que les légats du Pape « condamnèrent avec toute l'Eglise d'Orient la fameuse addition du *Filioque* », ceci appartient également au domaine de la légende. Voici ce qu'en écrit Jacquin (*Histoire de l'Eglise*. Tome III, *La chrétienté*, p. 424) qui fait autorité à ce sujet :

« Les actes du Concile, tels qu'ils sont actuellement conservés, mentionnent une sixième et une septième session (3 et 13 mars 880), au cours desquelles aurait été traité la question du *Filioque ;* elles se seraient terminées par la condamnation, comme hérétique, de la double procession du Saint-Esprit, les légats étant d'accord avec Photius sur ce point. Bien plus, une lettre du pape Jean VIII au patriarche, annexée aux actes, réprouve « comme transgresseurs des oracles divins et comme corrupteurs de la doctrine du Christ et des Saints Pères, les partisans du *Filioque* ». Mais il est certain que cette lettre est un faux et que les actes eux-mêmes ont été l'objet d'un remaniement fait au XIII^e^ siècle. A cette date, les actes authentiques existaient encore, mais comme ils étaient compromettants pour Photius, les schismatiques les firent disparaître et leur substituèrent une version nouvelle, favorable au patriarche (V. Grumel, *Le « Filioque » au concile photien de 879-880 et le témoignage de Michel d'Anchialos*, dans *Echos d'Orient*, t. XXIX (1930), p. 257-264, n. 521).

On ignore donc ce qui s'est réellement passé au concile, notamment pour ce qui a trait à cette question du *Filioque ;* au XIII[e] siècle, les unionistes affirmaient que Photius s'était rallié à la doctrine pontificale. Tout au plus peut-on admettre que les légats ont accepté le symbole, sans l'addition du *Filioque*, ce qui d'ailleurs était conforme à l'opinion romaine, alors en divergence sur ce point avec les théologiens francs » (p. 424).

Sur ce concile photien de 879-890, Jacquin note encore à propos d'une mesure d'excommunication :

« On posa un principe général : les sentences portées par le pape seraient reconnues par Photius et réciproquement. Le canon, il est vrai, se terminait par la clause : sans préjudice, soit pour maintenant, soit pour l'avenir, des privilèges du siège de Rome et de son évêque. Malgré cette réserve, l'équivalence proposée entre les décisions du pape et celles du patriarche n'allait pas sans danger » (*loc. cit.*).

Cet exemple nous montre qu'il serait imprudent d'accepter toujours sans critique le développement des étapes historiques présentées par l'auteur. Il faut reconnaître cependant qu'il nous donne une vue d'ensemble de l'histoire, d'un grand intérêt et surtout qu'il nous permet de mieux comprendre les points de vue « orthodoxes », notamment en face de l'Islam et du marxisme. Particulièrement précieux est le chapitre consacré à l'état actuel de l'Eglise orthodoxe ; il contient un bilan rapide mais précis sur les patriarchats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Moscou, puis sur la situation des orthodoxes en Serbie, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Géorgie, à Chypre, au Sinaï, en Albanie, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Finlande dans la dispersion et les missions, la Chine, le Japon, l'Alaska, les Etats-Unis, l'Europe occidentale ; une petite église orthodoxe se développe actuellement rapidement en Afrique, dans l'Ouganda. Cette vue panoramique manifeste l'importance et la vitalité des communautés orthodoxes, qui comprennent dans leur ensemble une centaine de millions de membres.

L'A. termine son livre par quelques aperçus sur la doctrine, la spiritualité et l'ecclésiologie des orthodoxes. Voici comment il juge, de son côté, les relations de l'Orthodoxie et de Rome :

« Entre Rome et l'Orthodoxie, tout dialogue futur devra nécessairement porter sur le rôle encore laissé dans l'ecclésiologie romaine à l'église locale et à l'épiscopat : le pape étant le juge final en matière doctrinale et exerçant, d'autre part, sa juridiction « immédiate » sur tous les catholiques, les évêques sont-ils autre chose que ses délégués locaux ? Malgré l'énorme obstacle créé par le Concile du Vatican à toute compréhension mutuelle, un espoir apparaît aujourd'hui qu'un complément sur ce point, sera apporté aux décisions de 1870. Les orthodoxes, de leur côté, devront se pencher plus sérieusement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, sur les formes que pourrait et devrait prendre le témoignage *commun* des églises locales et, plus précisément, sur le rôle que joue dans ce témoignage, l'évêque *primus inter pares*. Une trop longue et commune tradition biblique et patristique unit toujours l'Orient et l'Occident pour qu'un dialogue ne soit pas possible sur ce point comme sur d'autres » (p. 184-185).

On voit les difficultés qui subsistent pour arriver à l'unité : on les aborde maintenant de part et d'autre avec un souci de se mieux comprendre : le livre de M. Meyendorff rend le grand service d'une information excellente sur l'état actuel de l'Orthodoxie.

* *

Emmanuel I^er^ CARPATHIOS, Métropolite de Kos. — **Théologie de la Confession.** Tome I. **Principes fondamentaux de l'œuvre de la sainte confession.** Seconde édition revue et augmentée. — In-8 de 660 p. — Athènes, 1957. *

Emmanuel I^er^ Carpathios a été élu à l'unanimité métropolite de Kos, en janvier 1947, par le saint Synode du Patriarchat œcuménique. Il est né à Nisyros (Dodécanèse) en 1887. Après ses études à l'école théologique de Chalcis il fut affecté au service de la cathédrale de Rhodes et devint Archimandrite en 1916. Professeur de lycée à Rhodes puis pendant longtemps à Athènes, il a beaucoup écrit : on lui doit de nombreuses études théologiques et des articles profonds, édités dans des revues grecques et étrangères. Sa longue influence sur le Dodécanèse est multiforme, tant au point de vue ecclésiastique que national. Avec grande force et objectivité il a éclairé par ses articles la question de l'Eglise autocéphale dodécanésienne et on pense autour de lui qu'il l'a située à sa vraie place.

Son livre sur la « Théologie de la Confession » est d'un intérêt extraordinaire pour une meilleure connaissance de l'Orthodoxie sur un point qui reste très souvent dans l'ombre. La bibliographie abondante des 12 dernières pages pourrait faire croire que le sujet a été déjà trop travaillé pour justifier une nouvelle étude [1]. Cependant, l'œuvre actuelle du Métropolite de Kos, qui expose l'ensemble de la doctrine orthodoxe sur la confession, paraît bien unique en son genre. Essayons d'en donner un aperçu général.

Dans son introduction l'auteur commence par préciser le terme « *Exomologèsis* » que l'on peut traduire par « confession » ; il définit alors la doctrine de la confession et de la direction spirituelle, indique ensuite les sources, les sciences auxiliaires et souligne l'utilité de cette doctrine ; enfin il annonce les divisions de son exposé qui comprendra six chapitres.

Au chapitre I^er^ il est question du *caractère « sublime » de la sainte confession.* Après avoir expliqué la nature et la dénomination du mystère de la confession, l'A. en rappelle l'institution ; il souligne la valeur et affirme la nécessité de ce « second baptême », suivant l'expression de la tradition primitive : il en dégage la signification pédagogique, sociale et « nationale » — l'usage de ce dernier mot « *ethnikè* » évoque la situation de l'Eglise autocéphale qui n'est pas séparée de l'Etat. Vient ensuite un exposé sur les éléments constitutifs et les signes visibles du mystère. Les éléments constitutifs sont au nombre de trois : la conversion du pécheur, sa confession verbale devant le prêtre et le pardon des fautes ; il reproche aux « papistes » d'en ajouter un quatrième : la satisfaction. Comme cette dernière critique est reprise plus loin, nous y reviendrons plus en détail à la fin.

Le mystère de la sainte confession est ensuite regardé dans son rapport avec les autres mystères de l'Eglise ; puis sont étudiées d'une façon plus spéciale les relations réciproques des deux mystères médicinaux, la Pénitence et l'Onction. Après un aperçu sur la pratique de l'Eglise primitive et une vue générale sur l'histoire des cérémonies du mystère de la confession, un paragraphe a pour titre : « le mystère de la sainte confession chez les papistes et les protestants » ; il rejoint et développe la critique signalée plus haut. Le chapitre s'achève par des articles sur le secret de la confession, et sur la juridiction canonique de l'Eglise, la procédure ecclésiastique et le tribunal de la pénitence.

Le chapitre II^e^ est consacré au *confesseur :* la personnalité du confesseur ; sa situation dans la liturgie ; sa mission et sa dignité de père spirituel. La paternité spirituelle est l'objet d'une analyse remarquable. Si le confesseur exerce les fonctions de juge, de médecin, de maître de doctrine, il doit le faire avec un tel caractère de paternité que chacune de ces trois fonctions en soit profondément transformée. Il résulte de là que les obligations et les lignes de conduite du confesseur se trouvent éclairées.

Comment mener à bien ce qu'on peut appeler « l'art des arts et la science des sciences » ? Les difficultés ne manquent pas ; mais il ne faut pas oublier les avantages que trouve le confesseur dans

* L'ouvrage est écrit en grec. Le titre que nous donnons est une traduction de : ΕΞΟΜΟΛΟΓΗΤΙΚΗ.

[1] A vrai dire, les 135 titres de cette bibliographie représentent des contributions très diverses. On en jugera partiellement par ces quelques ouvrages français qui sont signalés : Adloff, *La confession et la direction*, — Amman, *D.T.C.*, « Pénitence » ; — Abbé Boulanger, *La Morale* ; — Galtier, *Le péché et la pénitence* ; — Chanson, *Pour mieux confesser* ; — Mgr Gauly, *Le catéchisme expliqué* ; — Lambert, *Confession et direction des enfants et des jeunes gens* ; — Madinier, *Conscience et amour* ; — Mellet, *La pénitence sacrement d'amitié*, etc...

Un certain nombre d'articles cités proviennent de revues grecques orthodoxes et traitent quelques points particuliers ; les travaux anciens sont assez nombreux ; saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome ne sont pas oubliés.

l'exercice de sa fonction de paternité spirituelle. D'autre part, c'est à lui que revient le soin de « lier » et de « délier ». Il doit pour cela avoir reçu une lettre de pouvoir. Deux textes de ces lettres sont cités en exemple.

Quand la juridiction est acquise, bien des questions se posent encore. Que faire dans les cas réservés à l'évêque ? le prêtre peut-il « remettre » les péchés qu'un autre confesseur a « retenus » ? l'évêque peut-il révoquer ou modifier la sentence du confesseur ? Convient-il que tout confesseur reçoive n'importe quel fidèle à la confession ? Le confesseur peut-il mettre dans certains cas une limite à la confession ? Y a-t-il lieu de rappeler le pardon donné ? L'attitude du maître qui, dans la parabole (Mat., XVIII, 21-35), rappelle son serviteur impitoyable pour son compagnon, éclaire la réponse à cette dernière question : il doit s'attendre à une juste sévérité celui qui ne pardonne pas à son frère bien que « Dieu ne regrette rien de ses dons » (Rom., XI, 29) ni de ses pardons.

Il s'agit, ensuite, de la langue et du style du confesseur. S. Jean Chrysostome fait ici autorité, ce n'est pas étonnant ; on a même la surprise de lire aussi en grec une page de Massillon tirée du *Discours sur la douceur nécessaire aux ministres* [2]. Le chapitre se termine par quelques indications canoniques qui varient suivant que le confesseur accorde ou refuse le pardon au pénitent.

Le chapitre III[e] concerne *le chrétien qui se confesse.* Après quelques considérations sur la filiation spirituelle, la généralité et la nécessité du devoir de la confession, deux questions sont soulevées. La première : à quel âge commence l'obligation de se confesser ? ne demande pas une très longue réponse. La seconde : comment convient-il que le chrétien se confesse ? nous conduit à un examen détaillé sur l'attitude du pénitent avant, pendant et après son entrevue avec le confesseur. Vient alors un questionnaire général pour faciliter l'examen de conscience.

Parmi les questions sur les devoirs relatifs à la prière publique, notons celle-ci que l'on ne pense pas souvent à poser : est-ce que je chante ?... Après l'examen de quelques circonstances particulières dans l'accusation du pécheur, il s'agit de la pénitence publique que les documents anciens nous font connaître et qui reste recommandable pour des collectivités : ville, nation, peuple ; l'exemple des Ninivites est rappelé à ce sujet. On se demande encore si le pécheur ne peut pas obtenir directement de Dieu le pardon de ses péchés et ceci amène à mieux comprendre la raison d'être du recours au confesseur. Pour s'en exempter il n'y a pas à prétexter qu'on a passé l'âge favorable à la pénitence et à la conversion. La parabole des ouvriers de la vigne écarte l'objection et il est bon de méditer sur la prière de Jésus au calvaire : « Père, pardonnez leur, ils ne savent ce qu'ils font ! » Enfin il est question du changement de confesseur, de la fréquence des confessions et des confessions générales.

Le chapitre IV[e] a pour titre : *De l'objet de la sainte confession,* c'est-à-dire *des péchés et de la santé spirituelle.*

Après avoir précisé ce qu'est le péché et comment on y tombe, l'auteur en examine les effets ; il étudie ensuite l'origine et le développement de l'emprise du péché, puis les différents degrés dans le péché — les moralistes orthodoxes en comptent sept — la distinction des péchés mortels et non mortels, les péchés véniels et les effets de la conversion et de la confession dans la lutte contre le péché. Après avoir répondu à la question : « Y a-t-il, devant le confesseur, une distinction à faire entre péchés rémissibles et irrémissibles ? » l'A. termine ce chapitre par quelques remarques sur des rechutes dans le péché, les récidives, les réitérations.

Avec le chapitre V[e] nous abordons *la conduite du mystère,* la « mystagogie *de la sainte confession* ».

On précise d'abord le lieu et le temps de la célébration du mystère, puis la façon dont se fait l'aveu des péchés ; on examine alors successivement la confession des enfants, des adolescents, des jeunes gens et des jeunes filles, des hommes, des femmes, des malades et des moribonds ; la confession des anormaux, des prisonniers, des captifs, des condamnés à mort ; la confession des moines, des moniales, des solitaires, des novices, des scolastiques, de ceux qui se préparent au sacerdoce ; la confession des prélats, des prêtres, des diacres ; la confession des habitudinaires, des récidivistes ou des pécheurs par occasion ; enfin la confession des futurs mariés et des époux.

Une indication est ensuite donnée sur la durée de la célébration du mystère, et à ce propos on se demande s'il convient d'entendre des péchés qui ont déjà été confessés et pardonnés ? On précise la valeur d'un recours au confesseur en dehors de la confession. Y a-t-il des cas d'abstention, du côté du confesseur de ce même mystère ? L'attitude du confesseur et celle du pénitent sont alors décrites, puis la forme liturgique de la confession, enfin le moment et la prière de la réconciliation. Plusieurs prières de réconciliation font entrer encore plus directement dans l'esprit de toute cette liturgie. Après cela nous sommes invités à réfléchir sur la notion et la nature de la « réconciliation ou du pardon » donné dans la confession. Le pardon de Dieu n'est pas sans conséquences pour la réconciliation du pécheur pénitent avec celui qu'il a offensé : l'amour de Dieu ne se sépare pas de l'amour du prochain. Toujours au sujet du pardon : le pénitent qui confesse certaines fautes mais qui en cache d'autres, obtient-il le pardon de ses péchés ? Suivent quelques pages sur le diagnostic général, la thérapeutique et l'hygiène morale du pénitent : — le confesseur doit s'occuper spécialement de cette hygiène ; il doit se corriger, se perfectionner lui-même, et obtenir ce que demandait déjà Salomon : la sagesse. Il est bon de redire à ce sujet la prière de Sap. IX.

Le VI[e] et dernier chapitre est consacré à *la pénitence imposée pour les péchés.*

La satisfaction s'appelle « *ikanopoièsis* » : il n'en est pas question ici ; on y parle cependant de pénitence qu'impose le confesseur — « *kano-*

[2] *Conférences et Discours synodaux sur les principaux devoirs des Ecclésiastiques.* Paris, 1776. T. III, p. 215-216.

nas » — et d'exercice de pénitence — « *épitimèsis* », mais les orthodoxes ne reconnaissent pas à ces exercices une valeur satisfactoire. L'auteur montre alors quelle vigueur et quelle pureté est nécessaire au confesseur dans l'imposition des pénitences ; il détermine la notion orthodoxe de ces « épitimies » qui sont choisies pour la guérison du pécheur, puis il établit le fondement du pouvoir qu'a le confesseur d'imposer et d'enlever ces « épitimies ». Pour faire une judicieuse application de ces remèdes, il faut connaître d'un côté les différents degrés de pénitences possibles et de l'autre les principes qui régissent la moralité des actes humains. Bien d'autres remarques qui relèvent de la psychologie, du droit canon, des traditions spirituelles, où l'on retrouve le jeûne, la prière et l'aumône comme exercice de pénitence sont accumulées dans ce long chapitre riche d'expérience pastorale.

Cette présentation d'ensemble de l'œuvre du Métropolite de Kos en montre l'intérêt exceptionnel. Les points d'accord avec la doctrine catholique sont nombreux et importants. Cependant, l'A. prend soin lui-même de marquer ce qui nous éloigne de l'unité. Comme son livre n'est pas d'un accès très facile, nous pensons qu'il peut être utile de donner une traduction du début de l'article qui a pour titre : « *Le mystère de la sainte confession chez les papistes et les protestants* » (p. 124-125) :

« En ce qui concerne ce mystère, les papistes ne s'éloignèrent pas de l'Eglise orthodoxe catholique et orientale. Gardant l'acception orthodoxe, ils pensent que, pour que le pécheur soit pardonné, il faut qu'il se convertisse, c'est-à-dire qu'il se repente, qu'il améliore sa vie pécheresse passée et qu'il se confesse au père spirituel mandaté pour le mystère de l'exomologèse. Ils reconnaissent que l'exomologèse est un mystère vrai et parfait en soi, établi par Dieu même, ayant pour but le pardon des péchés après le baptême et ils le regardent comme nécessaire pour la réconciliation du pécheur avec Dieu. Cela en principe.

Dans les détails cependant, la séparation des papistes du Corps de l'Eglise orthodoxe apporta sur ce point particulier une évolution comme pour tous les autres chapitres de la foi. Ainsi, ils innovèrent par l'étrange opinion suivante : les pénitences, constituant d'après eux une partie essentielle et indispensable du mystère de l'exomologèse, sont imposées pour que la justice divine offensée et irritée à cause des péchés soit peut-être apaisée, « satisfaite » ; la conviction orthodoxe, au contraire, était et est que la satisfaction de la justice divine a été faite une fois pour toutes par le Sang du Sauveur répandu sur la croix. Croire que pour la satisfaction de la justice divine est exigée une autre satisfaction de la part de l'homme, comme les papistes le veulent dans l'usage des pénitences, c'est rabaisser la grandeur et la force du mérite du Seigneur : « car il n'y a pas du tout moyen de comprendre autrement : ou le sang du Christ n'a pas assez de force pour expier toujours tous les péchés, ou bien Dieu en pardonnant au pécheur le sauve de quelques étincelles d'une colère que l'homme doit éteindre tout à fait en apaisant la justice divine par des œuvres de pénitence » (*Dogmatique de l'Eglise orthodoxe orientale*. Athènes. Tome II. Livre II, p. 297).

Quelque fois il y a aussi chez nous usage du terme « *ikanopoièsis* », satisfaction mais dans le sens simplement d'exercice de pénitence « *epitimèsis* » et de pénitence canonique « *kanonisma* » de celui qui se confesse, par conséquent avec une acception médicinale et thérapeutique et encore en un sens qui intéresse la direction (odégétique) mais il ne s'agit pas d'apaisement ou de satisfaction de la justice divine.

Liturgiquement aussi les papistes innovèrent en ce qui regarde le mystère de la sainte exomologèse. Car tandis que jusqu'au XII^{e} siècle ils se servaient, eux aussi, d'une forme optative de prière de pardon en usage dans l'Eglise Mère Orthodoxe : « que Dieu te pardonne en ce siècle et en celui qui vient ! » ils ont introduit à cette époque et utilisent désormais la formule : « *Ego te absolvo a peccatis tuis in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen* », selon laquelle le prêtre papiste qui confesse se présente comme pardonnant lui-même le pénitent, « éclipsant ainsi, comme on l'a dit, le grand Miséricordieux ». Il va de soi qu'il s'agit de la formule et non de la réalité car le prêtre papiste aussi a conscience de pardonner comme ministre de Dieu et non par lui-même, c'est-à-dire par une autorité et une puissance autonome ; la déviation est en tout cas plutôt dans l'expression mais pas sans défaut en réalité. »

L'auteur passe ensuite au cas des protestants et il se montre pour eux très sévère, en affirmant que sur le chapitre de la confession « ils ont sombré comme sur presque tout ».

En face de ces critiques, on peut faire quelques brèves remarques. Tout d'abord il n'y a pas lieu de majorer l'obstacle que serait pour la cause de l'unité le passage de la formule optative d'absolution à la formule indicative. Il suffit, en effet, de rappeler que si l'Eglise grecque Orthodoxe garde la formule ancienne, l'Eglise russe Orthodoxe a adopté la formule indicative (cf. Evdokimov, *L'orthodoxie*, p. 291).

Le point de divergence le plus important est donc finalement la satisfaction. Nous avons sans doute à faire un effort, de notre côté, pour mieux comprendre « *épitimèsis* » des orthodoxes : le mémoire de Marc d'Ephèse au concile de Florence peut encore nous aider à ce sujet (cf. D. T. C., « *Satisfaction* », par Galtier, col. 1151). Par contre, il ne semble pas que la doctrine si précise du concile de Trente sur la satisfaction (surtout les chapitres 8 et 9 de la XIV^{e} session, Denz., 904, 905 et 906) soit assez connue du côté orthodoxe. Rappelons seulement quelques expressions de ce texte conciliaire ; peut-être constaterons-nous que, pour la doctrine, nous sommes encore plus proches les uns des autres que nous ne le croyons habituellement.

« Il faut considérer, lisons-nous au chapitre VIII^{e}, que par la souffrance offerte en satisfaction pour nos péchés, nous devenons conformes au Christ Jésus, qui a satisfait pour nos péchés et « de qui vient notre suffisance » (II Cor., III, 5) ; et que nous avons un gage très certain, qu' « ayant souffert avec lui, nous serons glorifiés » (Rom., VIII, 17). Et cette satisfaction, par laquelle nous expions nos péchés, n'est pas telle qu'elle ne soit également par Jésus-Christ. Car nous qui de nous-même ne pouvons rien comme venant de nous, avec sa coopération, « nous pouvons tout en celui qui nous fortifie. » (Phil., IV, 13). Ainsi l'homme n'a rien ici dont il puisse se glorifier ; toute notre « glorification » est dans le Christ, « dans lequel nous vivons, nous nous mouvons » (Act., XVII, 28). nous offrons nos satisfactions « faisant de dignes fruits de pénitence », qui de lui tirent toute leur vertu, par lui sont offertes au Père, et grâce à lui sont acceptées par le Père. » (Denz. 904. Traduction A. Michel. *Histoire des Conciles. Héfélé*. T. x, p. 352).

On voit à quel point cette conception de la satisfaction du chrétien respecte et magnifie la satisfaction du Christ.

A l'heure où l'on perçoit mieux les inconvénients d'un enseignement trop morcelé du traité de la Pénitence, le livre du Métropolite de Kos donne un bel exemple de synthèse. Il rassemble avec un grand sens de l'unité et de la transcendance du mystère, la théologie, la morale, le droit canon, la pastorale de la confession. Il est à souhaiter qu'une traduction française mette ce livre si remarquable à la portée d'un plus grand nombre.

J. PINTARD.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

DEUX INDICATIONS DU DIRECTOIRE DES SACREMENTS

Q. — Votre commentaire sur la Morale de situation (6 octobre 1960) me préoccupe, et je me demande s'il n'atteint pas le *Directoire pour la pastorale des Sacrements*, particulièrement le § qui traite des « Paschatins » à absoudre quoiqu'ils ne viennent à la Messe que pour faire leur communion pascale, — et le § qui traite de la conduite à observer à l'égard des divorcés remariés.

Voudriez-vous préciser si les directives proposées par nos évêques restent toujours valables ?

R. — Le *Directoire pour la pastorale des sacrements* rappelle, dans son préambule, qu'il « comprend essentiellement le Directoire pour la pastorale des sacrements que l'Assemblée plénière de l'épiscopat français a adopté dans sa séance du 3 avril 1951. Le Directoire est un ensemble de principes et de règles pratiques, destinés à guider les prêtres dans l'administration des sacrements, en les aidant à remplir le ministère sacré en vrais pasteurs des âmes. »

Vient alors le rapport présenté par S. Exc. Mgr Guerry à l'Assemblée le 3 avril 1951. Après avoir rappelé quelques catégories principales dont il est question dans ce document, Mgr Guerry, poursuit :

« Ce que demande le *Directoire* aux pasteurs, c'est de se convaincre qu'il n'y a pas une de ces catégories qui n'appelle de leur part une tâche éducatrice des consciences... Même lorsque le devoir de refus est manifeste... Le Directoire, même là, a tenu à rappeler qu'il y avait encore place à une œuvre pastorale d'éducation. »

Au sujet des « paschatins », le Directoire rappelle, au n. 53 :

« L'absolution peut être accordée à un « paschatin » qui omet habituellement la messe du dimanche, s'il apparaît au confesseur que son pénitent, faute d'une conscience suffisante de l'obligation, n'a pas commis de péché formel grave. Mais le confesseur doit profiter de la monition pour essayer d'éclairer et de former la conscience de cet habitudinaire. Il aurait tort de s'en abstenir sous prétexte de ne pas troubler sa bonne foi. Il ne peut refuser l'absolution à un « paschatin » que si, après l'avoir instruit avec une grande patience et donc à plusieurs reprises, il ne peut découvrir en lui aucun signe de contrition et aucun effort pour s'améliorer même partiellement. »

Le paragraphe porte en note :

« On peut être plus sévère dans un milieu où s'est conservée l'assistance à la Messe du dimanche. On ne saurait trop rappeler aux pénitents l'obligation d'assister à la Messe du dimanche. »

La situation des personnes divorcées remariées fait l'objet du n° 75, que l'*Ami* (21 janvier 1960, p. 40), a reproduit, à propos d'une consultation qu'il sera intéressant de relire.

L'esprit de ce Directoire est-il visé par les mises en garde de Rome contre la « morale de situation » ?

Rappelons d'abord qu'il y a quelques mois, Mgr Guerry, archevêque de Cambrai, auteur du rapport reproduit au début du Directoire, a été désigné par le Souverain Pontife pour faire partie de la Commission des Evêques et de l'administration des diocèses en vue du futur Concile œcuménique.

Ensuite, NN. SS. les évêques français étaient, en 1951, au courant de cette « tendance » ou de ce « système » de la morale de situation. Au reste, le premier discours de Pie XII au sujet de la morale de situation date du 23 mars 1952, au moment où était publié le Directoire. Et l'on peut supposer que ce Directoire n'a pas été publié sans que Rome n'en ait été au préalable informée : c'est le moins que l'on puisse supposer vraisemblablement..

Mais encore, comment peut-on écrire que « l'on n'exige pas, pour les premiers (les « paschatins ») la contrition pour le passé et le ferme propos pour l'avenir », alors que le § 53 dit expressément le contraire : « Il ne peut refuser l'absolution à un paschatin que si, après l'avoir instruit avec une grande patience et donc à plusieurs reprises, il ne peut découvrir en lui aucun signe de contrition et aucun effort pour s'améliorer même partiellement. »

Quant aux divorcés remariés :

1° Le Directoire rappelle — et notre correspondant en tombe d'accord — que l'on ne peut les admettre aux sacrements.

2° Le même Directoire ajoute : « Les pasteurs ne doivent pas cacher à ces divorcés remariés qu'ils ont manqué à leur devoir, un devoir qui aurait exigé d'eux de l'héroïsme. »

Il n'y a donc pas d' « exceptions ». Le problème sera mieux posé si l'on se rappelle qu'il s'agit d'un Directoire pastoral, et si l'on se donne la peine de relire, à ce sujet, l'introduction que constituent le Préambule et le rapport de Mgr Guerry.

M. HUFTIER.

CONFIRMATION DES ENFANTS PREMATURES

Q. — Etant donné les pouvoirs de confirmer accordés aux curés, quand ceux-ci sont-ils tenus de *confirmer les enfants prématurés ?* Par exemple un enfant de 6 mois naît. L'accoucheur le baptise immédiatement, mais l'enfant vit 1 heure. N'aurait-on pas dû venir me chercher pour le confirmer ?

R. — On trouvera dans l'*Ami* du 8 mai 1947, p. 401-412, le texte et le commentaire du décret *Spiritus sancti munera,* sur l'administration du sacrement de Confirmation.

Depuis, l'*Ami* est revenu à maintes reprises sur la question, sans que, nous le reconnaissons, il s'agisse précisément du sujet proposé ici. Il est toutefois question de sujets assez proches. Dès le 4 septembre 1947, on lui demandait : « Une enfant de neuf ans ne vit que d'une vie végétative. Elle ne connaît ni les choses ni les êtres vivants. Son regard n'est pas d'une aveugle, mais elle est privée de ses sens, comme de la parole et de l'intelligence. Cette enfant décline rapidement. Le curé de la paroisse peut-il lui donner la confirmation ? » (p. 652).

L'*Ami* rappelait alors : « La seule condition de validité requise chez le sujet de la confirmation est la réception préalable du baptême (can. 786). Les conditions requises par le même canon 786 pour une réception licite et fructueuse ne concernent évidemment que les adultes. » La consultation suivante (p. 653) rappelait un passage de l'Instruction de la S. C. des Sacrements du 20 mai 1934 :

« Si un enfant atteint de maladie grave se trouve en péril de mort, non seulement il n'est pas interdit de lui administrer le sacrement de confirmation, mais encore il est convenable et avantageux de le faire (*expedit ut id fiat*), afin que, sortant de ce monde, il obtienne un degré supérieur de gloire, selon la doctrine de S. Thomas (III^{a}, q. 72, a. 8, ad 4^{m}).

« En conséquence, continuait la consultation, de par le droit même du Code, interprété à la lumière des documents officiels du Saint-Siège, il était (dès avant le document de 1946), non seulement permis mais souverainement louable et désirable d'administrer la confirmation *avant sept ans* aux enfants en danger de mort. Le motif invoqué par la S. C. des sacrements (une plus grande gloire au ciel) étant valable pour tous les âges, nul doute que la confirmation pouvait être administrée, même aux *nouveau-nés* en danger de mort, après le baptême clinique. »

Même doctrine et même rappel de S. Thomas dans l'*Ami* des 25 février 1954 (p. 122-123), et 25 novembre 1954 (p. 702).

On a d'ailleurs une réponse de la S. C. des Sacrements. L'Ordinaire de Vannes ayant posé les questions suivantes à cette Congrégation :

« Le terme *pueruli* ne se trouvant pas dans le Code, faut-il l'interpréter, comme semble l'indiquer le contexte, selon le sens strict de « nouveau-nés », et, dans ce cas, vg. 20 jours, un mois, un an ? Que faut-il penser des confirmations administrées par un aumônier à des enfants de 2 ans, 7 ans, 10 ans en grave danger de mort ? »

La Congrégation a répondu (9 février 1953) : « S. Congregatio respondere festinat nomine *pueruli* in casu venire omnes pueros inde a momento nativitatis usque dum in enunciatis nosocomiis eisdem commorari contingat » (*Sem. rel. de Vannes,* 7 mars 1953, p. 95-96).

A notre connaissance, il n'y a pas de réponse romaine visant spécialement le cas proposé ici. Mais c'est sans doute en s'appuyant sur la doctrine de S. Thomas d'une part, et, d'autre part, sur le sens de la législation et des réponses des dicastères, concernant l'Extrême-Onction que F. Regatillo, commentant le décret de 1946, écrit : « Ce pouvoir concédé peut s'exercer envers les malades de tout âge, qui, à cause d'une maladie grave, se trouvent en réel péril de mort. Il ne s'agit donc pas de personnes bien portantes qui sont en un tel péril de par une cause externe, par exemple à cause d'un combat ou d'un naufrage... A la maladie on assimilera la vieillesse, dans laquelle il y a péril de mort *ex consumptione.* Il s'agit là, en effet, d'une véritable maladie : on pourra donc administrer l'extrême-onction à un vieillard dans ce cas (can. 940, § 1).

Le ministre extraordinaire pourra-t-il confirmer un fœtus prématuré, qui est en cas de péril de mort à cause d'une insuffisance de développement ?

Certains le nient, parce que, disent-ils, le péril de mort ne vient pas, en ce cas, d'une maladie. Mais il faut au contraire l'affirmer : quelle différence, en effet, y a-t-il entre un vieillard qui se meurt de vieillesse, et un enfant qui meurt parce que, à cause de cette insuffisance d'évolution, il ne peut exercer les fonctions vitales ?

On estimera cette gravité du péril de mort d'après le jugement prudent du médecin, du curé ou d'une autre personne compétente »[1].

Nous nous rangeons volontiers à cet avis.

LE PROPHETE ELIE

Q. — Plusieurs fois je me suis posé la question : 1° Elie est-il vraiment au ciel avec son corps ? — 2° Reviendra-t-il à la fin des temps ? — 3° Est-il un personnage historique réel ? — 4° N'a-t-il pas connu la mort ?

R. — Pour répondre à toutes ces questions, il nous paraît normal d'envisager l'existence d'Elie et les circonstances de sa disparition ; ensuite, seulement, nous parlerons de sa place dans l'au-delà.

I. — *Elie est-il un personnage historique ?*

L'existence historique d'Elie est certaine. Ce prophète apparaît au livre des Rois (I Rg., XVII, 1),

[1] F. REGATILLO, *Interpretatio et iurisprudentia codicis iuris canonici,* Santander 1953, p. 289 : « Exerceri potest (potestas concessa) solum erga *infirmos cuiusve ætatis,* qui ob morbum gravem *inveniuntur in vero periculo mortis.* Non ergo circa sanos qui ex causa externa in tali periculo sunt, vg. ob prælium, naufragium... Infirmitati æquiparatur senectus, in qua sit periculum mortis ex consumptione. *Senectus, ipsa est morbus :* et ita tali sui ministrari potest extrema unctio (can. 940, § 1).

Poteritne minister extraordinarius confirmare fœtum præmaturum, qui ob insufficientem evolutionem versatur in periculo mortis ? Negant quidam, quia hic non est in mortis periculo *ex morbo.* Sed affirmandum est ; quid enim differt inter senem qui ex consumptione moritur, et infantem qui moritur eo quod non possit functiones vitales exercere ex insuficienti evolutione ?

Talis gravitas mortis æstimanda est prudenti judicio medici aut parochi aut alius experti. »

comme un personnage de premier plan, un des plus grands de l'histoire biblique, comme le héros du yahvisme qui, au milieu du IXe siècle, fit front à la grande vague de paganisation qui submergeait Israël et sauva du naufrage la foi au Dieu unique et les exigences de l'alliance. Très tôt sa figure s'imposa avec un relief extraordinaire comme en témoignent les textes.

Les documents qui nous en parlent sont parmi les plus nettement caractérisés du livre des Rois. Ils constituent en effet un ensemble couramment appelé « cycle d'Elie », incorporé dans la trame du récit par le rédacteur. De l'avis des critiques, la rédaction de ce cycle pourrait remonter à la fin du IXe siècle et serait la cristallisation de traditions plus anciennes, émanant des milieux prophétiques et conservées dans les sanctuaires du royaume du Nord. Documents très proches donc des événements dont ils témoignent et qui restituent bien, avec les grandes lignes et l'atmosphère de ce grand affrontement, la figure de celui qui en fut le héros.

Il reste que les traditions élaborées autour de ce personnage unique, et sans doute à cause même de sa taille, relèvent d'un genre qu'il importerait d'étudier soigneusement avant d'affirmer sans plus l'historicité de tous les détails d'une telle vie. On est en face de récits populaires qui savent présenter et faire vivre leur héros. Littérairement parlant, ces textes sont parmi les plus beaux de tout l'A. T. Récits édifiants, qui sans aucun doute comportent une part de simplification, de dramatisation, d'amplification, qui créent autour du personnage une « *aura* » du type dont les légendes hagiographiques n'ont pas manqué d'entourer les saints à miracles les plus authentiques, à certaines époques. Et ici il faudrait une étude du milieu qui a porté ces traditions, ces troupes de prophètes qui ont conservé et brodé les souvenirs sur le plus grand d'entre eux. En particulier en ce qui touche les miracles qui lui sont attribués, tout en maintenant la possibilité et la réalité d'une authentique vie thaumaturgique, leur accumulation même rend le critique méfiant (Cf. Art. « *Miracle* », *Supp. Dict. Bible*, par Lefèvre, t. v, col. 1303). Et déjà en 1906, Lesêtre notait dans la *Revue d'Apologétique* (p. 521) qu'il fallait « faire la part du grossissement littéraire des textes ».

Notre propos n'est pas de faire, ici, le départ entre l'historique et ce qui serait amplification légendaire, discrimination impossible dans le détail, vivisection qui ne nous apporterait rien pour la compréhension religieuse de ces textes qui veulent nous présenter moins une biographie d'Elie qu'un témoignage de foi sur l'action extraordinaire et souvent merveilleuse, au sens fort, par laquelle Dieu a voulu faire passer son salut.

II. — *Elie est-il mort ?*

Poser la question de mort d'Elie, c'est poser la question de l'interprétation du sens de la scène de son « enlèvement » en II Rg., II. Nous allons essayer de saisir l'événement dans l'affirmation du fait, dans la description du mode, à travers l'interprétation qui nous en est donnée.

— *Succession d'Elisée et départ d'Elie.*

Mettons d'abord le récit en situation. Ce chapitre est une charnière ; il ne fait plus partie du « cycle d'Elie », il introduit celui d'Elisée. La pointe du texte, en effet, est moins l'enlèvement d'Elie que l'indication d'Elisée comme son successeur. Il affirme d'une manière catégorique cette succession. Relevons quelques points. Alors qu'auparavant Elisée n'est jamais apparu en compagnie d'Elie le solitaire, ici les deux prophètes sont liés au point qu'Elisée déclare ne pas vouloir se séparer de son maître (℣ .2-4-6), il faudra que le char de feu s'interpose entre eux. Elisée demande la faveur de recevoir une double part de l'esprit d'Elie — comme le fils aîné à qui elle revient (cf. Dt., XXI, 17) — d'être ainsi son héritier spirituel, et ceci sur opposition d'Elie (℣ 10). Enfin la preuve de la réalité de cet héritage est administrée par le miracle opéré aussitôt après, et dont les prophètes dégagent explicitement le sens (℣ 15).

Mais cette succession implique le départ d'Elie, et c'est lui qui est affirmé en relation étroite avec elle. Il est intéressant de noter que tous les acteurs de la scène connaissent à l'avance ce qui va se passer : les troupes de prophètes (℣. 3-9). Elisée (℣. 3-5), Elie lui même (℣. 9-10). De plus l'accent est mis sur le caractère définitif de ce départ : Elisée sait qu'il est irréversible et il repousse la proposition faite par les prophètes d'aller à la recherche d'Elie ; quand enfin il les laisse faire, c'est pour fournir la preuve d'une disparition sans espoir de retour (℣. 17-18).

Au terme de cette mise en situation, une première conclusion se dégage : ce qui est au centre de l'affirmation de tout ce passage, c'est le départ définitif, la mise « hors-circuit » dirait-on, d'Elie, laissant la place à Elisée comme successeur.

— *Dieu a « pris » Elie.*

Un mot clé caractérise ce départ, Dieu l'a « pris » (℣. 2-3-5-9-10). Ce mot s'éclaire d'abord par les expériences prophétique qui nous révèlent l'action de l'Esprit de Dieu sur ses serviteurs. On voit cet esprit « venir » sur eux, « tomber » sur eux, et son emprise arrive à être totale au point de les mouvoir, même physiquement, comme c'est le cas pour Ez., VIII, 3 ; XI, 1 ; XLIII, 5 ; également pour l'eunuque du livre des Actes, VIII, 39 (scène qui s'apparente d'ailleurs par de nombreux traits à celle d'Elie), et peut-être aussi pour le ravissement de S. Paul (*arpazo*) de II Cor., XII, 2.

Le cas de Hénok (Gen., V, 24) est un parallèle plus précis et plus éclairant : « Hénok marcha avec Dieu, puis il disparut car Dieu l'avait pris ». Notons ici l'affirmation d'un fait « il disparut », antérieur à l'explication qu'on en donne « car Dieu l'avait pris ». Ici le verbe « prendre » (*laqah* en hébreu) contraste avec le verbe « mourir » réservé aux autres patriarches de la même catégorie, il désigne un sort différent, excluant semble-t-il le passage par la mort et ceci à cause de la justice du sujet. Comme pour Elie, à cause de cet « enlèvement », Hénok jouera un rôle important aux temps eschatologiques. Ce texte qui appartient à la tradition sacerdotale du Pentateuque a-t-il sa source, quant

à l'expression typique, dans le cas d'Elie, ou tous deux sont-ils en référence à une croyance populaire touchant un mode d'agir divin ? Les données bibliques en la matière sont trop rares pour permettre de trancher. Certains critiques ont même reconnu là un lointain enracinement babylonien où, dans des textes mythologiques, on retrouverait ce même terme « prendre » pour exprimer une intervention divine analogue.

En tous cas, on voit que certains psalmistes, parmi les plus spirituels, ont espéré connaître un sort identique. C'est le cas de Ps. XLIX, 16 (Cf. LXXIII, 24) où un fidèle pieux espère ne pas être séparé de Dieu dans la mort et, pour échapper au scheol, attend d'être pris par lui, poursuivant ainsi l'intimité dans laquelle il a toujours vécu. « L'amour aspire à l'éternité » a-t-on dit ; il est certain que ce texte est de ceux qui préludent à une foi à l'immortalité et à la résurrection.

A travers tous ces textes, tous ces cas, un même mot « prendre » exprime cette intervention de la puissance de Dieu dans laquelle l'Esprit exerce une emprise totale sur un homme, le réunit à lui, sans qu'il soit fait mention d'un passage par la mort.

Revenons au cas d'Elie, car quelque lumière nous est donnée sur la manière dont est pensé cet enlèvement. En effet cet événement extraordinaire est mis en relation explicite avec d'autres expériences du même genre qui avaient marqué la vie du prophète. avec d'autres enlèvements. Qu'on lise la réflexion des prophètes au ℣. 16 qui est en référence avec le récit de I Rg., XVIII, 12. Par des interventions providentielles Dieu avait gardé et caché son serviteur, le soustrayant aux recherches d'Achab le persécuteur. On reconnaît un des traits constants de l'action d'Elie le solitaire, surgissant brusquement de sa retraite pour une intervention spectaculaire puis rentrant dans le silence du désert où il demeure introuvable. Aussi ne peut-on légitimement se demander si ceci n'explique pas cela, et la conclusion de ce 2ᵉ point serait celle-ci : la mystérieuse disparition d'Elie a été comprise comme un « enlèvement », phénomène déjà expérimenté à plusieurs reprises au cours de la vie du prophète, enlèvement définitif cette fois par lequel Dieu, dans un dernier geste de sa toute puissance, a « pris » auprès de lui son serviteur comme on pensait qu'il l'avait fait pour d'autres fidèles.

— *Elie est monté au ciel dans le tourbillon* (II Rg., II, 1).

C'est l'affirmation qui tel un titre, présente toute la scène. Ici, il ne s'agit plus seulement de l'affirmation d'un fait mais de sa description, on assiste à ce qu'Elisée a contemplé. La source de notre récit est la vision d'Elisée. Notons d'abord que la « vision » de l'enlèvement est en relation étroite avec la signification première du passage que nous avons découverte précédemment, elle conditionne même la succession d'Elisée. « Si tu me vois partir, cela t'arrivera » déclare Elie (℣. 10), et nous assistons avec lui à la scène.

Dans le mode, suivant lequel la Toute-Puissance de Dieu agit pour réaliser cet enlèvement, on reconnaît les traits classiques des théophanies : le tourbillon ou la tempête qui est aussi bien celle du Sinaï, que celle de Job et de la grande manifestation eschatologique : (Ex., XIX, 16 ; Job, XXXVIII, 1 ; Ps., XVIII, 8 ; Nah., I, 3 ; Ez., I, 4, etc.). Les chars et les chevaux de feu sont les attributs de la puissance de « Yahveh sabaot », ceux là même qu'Elisée contemplera un peu plus tard (II Rg., VI, 17 et VII, 6), en pleine action contre les ennemis d'Israël. La représentation n'est pas sans relation avec l'expression « char d'Israël et son attelage » appliquée à Elie (II Rg., II, 12) et à Elisée (II Rg., XIII, 14) et qui signifie que ces prophètes, par leur action toute spirituelle, ont actualisé cette puissance de salut de Dieu d'une manière plus efficace que tous les armements humains.

De l'exégèse rapide du texte il semble qu'on puisse dégager un certain nombre d'affirmations qui sont toutes centrées sur un même fait dont elles témoignent, mais qui n'en constituent pas moins un développement dans la description et l'interprétation de l'événement : 1° Elisée est le successeur d'Elie après la mystérieuse disparition de celui-ci. — 2° Cette disparition s'explique par « l'enlèvement » que Dieu a opéré en sa faveur. — 3° Elisée a contemplé la théophanie par laquelle Dieu a enlevé le prophète. Il y a là trois manières de saisir et d'affirmer un même fait, mais à des niveaux et sous des éclairages différents : la première au niveau du phénomène (disparition définitive et mystérieuse d'Elie), la seconde au niveau de la foi qui donne à l'événement sa dimension religieuse, (Dieu l'a pris). La troisième affirmation, qui est récit de l'événement, se situe au niveau d'une connaissance, d'une vision prophétique, ou du moins de la description qui en est donnée après coup. Cette vision est la traduction dans des schèmes et des cadres spatio-temporels (ici ceux d'une théophanie classique), d'une expérience mystique personnelle, inexprimable et intraduisible dans sa transcendance objective, mais dont le prophète témoigne de la réalité et dont il essaye de nous communiquer le contenu au plan des représentations subjectives dont il a été affecté. Car la « réalité » de la vision n'entraîne pas son objectivité au plan phénoménal. Prenons pour éclairer cette affirmation le cas de la vision de Bernadette de Lourdes : nous croyons à la réalité des apparitions, nous croyons que Bernadette a vu la Vierge et cependant, au plan du phénomène, personne d'autre ne l'a vue. L'objectivité de la vision ne se situe donc pas au niveau du phénoménal.

Mais en conclusion, ces trois affirmations témoignent, chacune selon son monde propre et à son niveau, d'une même réalité essentielle : « *Dieu a pris mystérieusement auprès de lui son prophète* ».

Cette affirmation nous permet-elle de trancher la question de la mort d'Elie ou de sa survie ? Non, car elle serait apte à désigner le sort du prophète dans l'un et l'autre cas. Sans doute le sens du texte par ses parallèles et l'interprétation qu'en donnera la tradition juive (cf. *infra*) nous inclinent à concevoir une mystérieuse survie. Mais la tradition juive ne peut être normative que dans la mesure où elle est réassumée par le Christ et le N. T. Or nous verrons que Jésus désavoue l'attente du retour d'Elie et semble, par le fait

même, ruiner la foi en sa survie. Il nous faut donc, avant de trancher définitivement la question, aborder le point suivant qui nous mettra en main les éléments de réponse.

III. — *Elie reviendra-t-il à la fin des temps ?*

— *Pour la tradition juive,* Elie doit revenir à la fin des temps. Le mystérieux enlèvement d'Elie a été interprété unanimement dans la tradition juive subséquente comme l'intervention par laquelle Dieu a soustrait le prophète à la mort et le tient en réserve pour lui faire jouer, aux temps eschatologiques, un rôle en rapport avec ce que fut son action durant sa vie, la conversion du peuple. Mal., III, 23 voit le prophète revenant « avant » le jour de Yahveh pour y préparer le peuple et le faire échapper au jugement ; Eccli., XLVIII, 10 ajoute un point nouveau : il devra « rétablir les tribus de Judas » (établissement auquel fait allusion Mc., IX, 12). Mais c'est surtout dans les apocryphes et la littérature juive de base époque que la figure et le rôle eschatologique d'Elie prennent toute leur taille, soit dans la foi populaire, soit dans les discussions des diverses écoles théologiques. Dans le livre d'Hénok, Elie n'est plus seulement celui qui préparera au jour de Yahveh il sera le précurseur du Messie. Pour le Testament des 12 Patriarches, il assumera les fonctions de grand-prêtre, en développement sans doute du texte de Mal., III, 1. Dans le Document de Damas et les sectes esséniennes, on l'attend pour fonder la communauté eschatologique et annoncer la vérité.

En même temps, ces traditions se préoccupent de la place qu'il occupe et des fonctions qu'il assume en attendant. Hénok, 31 et tout un courant rabbinique le place au rang des anges (Cf. Mal., III, 1), en paradis (Hénok, *89*, *92*, ; *87*, 3). Ses fonctions sont diverses. A cause des miracles de bonté opérés durant sa vie, on le voit volant au dessus de la terre, apparaissant sous diverses formes, aidant son peuple resté sur terre, (allusion probable dans Mc., XV, 35). Voir sur ses interventions dans Strack - Billerbeck, IV, 769. On lui confiera même des fonctions plus hautes : tenue des livres célestes, conduite des âmes, rôle d'intercession.

— *La Tradition chrétienne.*

Le N. T. est le témoin de cette attente populaire. Elie y est nommé 25 fois, c'est dire la place qu'il y tient ((voir surtout Mt., XVII, 10). Aussi quand Jean - Baptiste paraît, on croit reconnaître en lui Elie *redivivus,* on retrouve en lui le mode de vie, le costume, l'appel à la pénitence du prophète Jo., I, 21. Jésus à son tour est identifié à lui (Mc., IV, 15 ; VIII, 28 ;; Mt., XVI, 14).

Face à cette attente, Jésus déclare nettement qu'il ne faut plus attendre Elie et qu'il est déjà venu en la personne de Jean-Baptiste. (Mt., XI, 14 ; XVII, 12) perspective qu'on trouve dans le *Benedictus* (Lc., I, 17) qui présente la même identification. Et si Elie porte un témoignage, c'est seulement dans la scène de la transfiguration où il vient témoigner avec Moïse qu'en Jésus les prophètes et la loi reconnaissent le Messie. Cette prise de position de Jésus coupe court, semble-t-il, à toute spéculation sur le retour d'Elie. D'ailleurs, aucun texte chrétien canonique ne fait mention du prophète en liaison avec la parousie.

Il reste que certains courants de la tradition chrétienne continueront à suivre la ligne de pensée juive en affirmant la survie du prophète et en attendant son retour. On est surpris de voir comment ils s'efforcent de résoudre les problèmes que pose son « cas ». Ainsi S. Irénée, par ex. (*Adv. Hær* v, 5-1), Tertullien (*adv. Marc*, v, 12), S. Thomas (*Som. Théol.*, III^{a}. q. 49, art. 5, ad. 2) pensent qu'il fut transporté au paradis terrestre. D'autres, comme S. Grégoire-le-Grand, le relèguent dans un séjour terrestre éloigné et ignoré (*Hom.* 29 *in Ev.*, n° 5), mais Théodoret plus sage, juge qu'il ne faut pas suppléer au silence de l'Ecriture (*Quest.* 45 *in Genesim*).

En conclusion, sur la parole du Christ et en dépit de certaines traditions persistantes, un chrétien n'a plus à attendre le retour d'Elie. Tout ce qui vient d'être dit a dû apporter réponse à la dernière question : « Elie est-il au ciel avec son corps ? »

On ne peut penser, pour la scène de son enlèvement, à une assomption, anticipation de la résurrection comme c'est le cas pour la Vierge Marie, pensée totalement en dehors des perspectives du temps où fut vécu l'événement et rédigé le texte de II Rg, II. Ceux-là même qui voudraient maintenir l'affirmation d'une survie mystérieuse pour le prophète doivent convenir qu'en tout état de cause, « la chair et le sang », comme dit S. Paul, ne sauraient hériter du Royaume, qu'il faut auparavant, pour tout homme, passer par la mutation essentielle que constitue la mort ou la « transformation » dont parle I Cor., XV. Elie ayant, comme tous les fils d'Adam, connu la mort, attendra avec eux le jour de sa résurrection.

P. CLAUDEL.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Charles PICHON. — **Le Vatican.** — In-8 de 560 p., 17,50 NF. — Paris, Fayard, 1960.

L'Eglise est la plus ancienne institution du monde. Et son centre s'appelle le *Vatican.* Combien il importe de le connaître tel qu'il est, dans son passé d'abord, mais surtout dans son présent, c'est ce que doit admettre tout catholique instruit et tout non-catholique, au courant des grandes forces qui luttent dans le monde. M. Pichon nous donne un livre, bourré de faits, de chiffres, de renseignements précis et sûrs, une image aussi complète que possible de ce qu'est le Vatican. Rien n'a été oublié.

La première partie a pour titre : *Topographie et Histoire.* Elle situe le Vatican avant les papes et sous les papes. La seconde partie traite du *Pape.* Elle en rappelle le pouvoir religieux et le pouvoir politique, elle donne un aperçu des grands et bons papes, mais aussi des légendes par lesquelles ont été parfois défigurés les successeurs de saint Pierre. Un chapitre émou-

vant est ici consacré à la manière dont se déroule la mort d'un pape, puis un autre à l'organisation du conclave, un autre au couronnement, et un autre enfin à l'entourage officiel du pape. Tout cela, avec des anecdotes inédites ou peu connues, des détails concrets et piquants. On aimera à être renseigné sur ce que représentent ces titres : le Majordome, le Maître de Chambre, le Maître du Saint-Hospice, le Théologien du Saint-Père, le sacriste, le prédicateur et le confesseur du pape, les cardinaux palatins, les camériers et leurs différentes espèces, les prélats de Sa Sainteté, les cérémoniaires, les chapelains et clercs secrets, l'archiâtre, la garde-noble, les Suisses, les gardes palatins et les gendarmes pontificaux.

La troisième partie a pour titre : *Le Sacré-Collège.* C'est toute la vie des cardinaux ou plutôt toute leur histoire qui est ici évoquée. Un bon nombre de figures de cardinaux contemporains sont prestement dessinées : Gasparri, Baudrillart, Grente, etc.

La quatrième partie est l'une des plus importantes, car elle décrit le *gouvernement de l'Eglise*, c'est-à-dire qu'elle passe en revue les diverses « Congrégations romaines », en indiquant la compétence et l'action de chacune d'elles. Cela commence par le Saint-Office, et on nous cite quelques-uns des cas où, à une date récente, son autorité dut intervenir : l'affaire de l'abbé Turmel, celle des prêtres-ouvriers, celle de Teilhard de Chardin, voire celle du P. Collin, encore en cours. Et ce ne sont là que quelques exemples que nous citons pour donner une idée de la richesse de ce chapitre.

Il est question ensuite successivement de la Consistoriale, de la Congrégation du Concile, sorte de ministère de l'Intérieur, de la Propagande, de la Congrégation orientale, de celle des Sacrements, de celle des Religieux, à propos de laquelle on nous donne un aperçu rapide de toute l'histoire des religieux et religieuses, des origines à nos jours. A propos de la Congrégation des Rites, on nous expliquera comment on « fait un Saint », c'est-à-dire le processus qui conduit à la béatification, puis à la canonisation. La Congrégation qui régente les papes et les cardinaux dans les cérémonies se nomme la Cérémoniale. Celle qui a la haute main sur les Etudes ecclésiastiques est la Congrégation des Séminaires et Universités.

Une cinquième partie est consacrée aux *Tribunaux ecclésiastiques :* la Pénitencerie, la Signature, la Rote. Et enfin la sixième et dernière partie traite des *Offices :* diplomatie pontificale, Chancellerie et Daterie, et pour finir « le royaume inconnu », c'est-à-dire les Finances du Vatican.

Sur tous ces points, l'ouvrage, qui est décidément d'une grande richesse, nous apporte des lumières insoupçonnées et une documentation excellente.

Dans la masse de tous ces faits qui ont été mis en cause, il a pu se produire quelques méprises ou erreurs. Cependant, elles sont peu nombreuses, croyons-nous, et peu graves. Donnons comme exemple, P. 159, l'assertion selon laquelle pour arriver à 23 papes du nom de Jean, il a fallu compter le « regrettable Balthasar Cossa ». Non, il n'en est rien. Balthasar Cossa, vraiment regrettable en effet, portait le nom de Jean XXIII. En reprenant ce même nom, le pape actuel l'a fait rentrer dans la coulisse des antipapes, de ceux qui ne comptent pas pour vrais papes. — P. 187, on fait remonter l'origine des prélats romains à S. Clément, le troisième successeur de saint Pierre. C'est aller bien loin et s'aventurer sur un terrain bien peu sûr. — Comme exemple du pittoresque de certains renseignements donnés dans ce livre, nous citerons la note de la p. 272, où l'on rapporte intégralement la prière à saint Michel des policiers de New-York, qui sont presque tous des catholiques d'origine irlandaise. Très américain, comme prière !

L. C.

Marc ORAISON. — **L'harmonie du couple humain.** — **In-12 de 104 p., 3,45 NF. — Paris, Editions ouvrières, 1960.**

Les premières pages de ce petit volume ont pour titre « Données générales ». En fait, elles ont un objet restreint : la sexualité, sens de ce mot, nature de la chose, l'instinct sexuel, son évolution, difficultés de l'adolescence, achèvement de la maturité, nécessité de l'éducation sexuelle.

La deuxième partie, intitulée « Données religieuses », expose la nature chrétienne du mariage à partir de la Bible, et les dernières pages traitent de « quelques problèmes concrets » : régulation des naissances, maîtrise des instincts, loi d'Ogino, divorce, avortement, sens du péché.

On trouve beaucoup de vues intéressantes et justes dans ce livre. Ainsi l'auteur explique très bien comment les péchés contraires au vrai amour et à la chasteté sont l'indice d'un manque de maturité affective et de maîtrise de soi. Il a aussi des pages très fortes sur le divorce et l'avortement. Il montre les répercussions sociales de la vie conjugale.

Et cependant le lecteur reste insatisfait. Il est surpris de voir la première partie centrée à peu près exclusivement sur la sexualité. Il s'attendait à trouver, conformément à l'annonce de « données générales » sur « l'harmonie du couple humain », autre chose de plus profond et de plus riche. D'autant plus que dans toute cette partie, si on en excepte quelques lignes, c'est le médecin qui parle, et non le prêtre, et certaines formules mériteraient d'être plus nuancées, même au point de vue strictement médical et pédagogique.

Le prêtre prend sa revanche, heureusement, dans la deuxième partie ; mais, dans la troisième, c'est de nouveau la sexualité qui est en vedette, quoique l'auteur reconnaisse incidemment que « la vie conjugale comporte bien d'autres choses que les problèmes sexuels » (p. 90).

Les lecteurs risquent donc de ne pas trouver dans ce volume tout ce qu'ils en espéraient d'après son titre, et on pourra les avertir qu'il n'y a là qu'un aspect de « l'harmonie conjugale ».

On devra aussi leur préciser les expressions de l'auteur au sujet de la gravité du péché d'impureté (p. 97-98). Il est très vrai qu'il ne faut pas prendre, dans l'évaluation de cette gravité, d'autres principes que pour les autres péchés. Mais précisément c'est un principe universel que, parmi les « sources de la moralité », il faut tenir compte de la relativité de « l'objet matériel », pour ne parler que de cet aspect. Or l'exemple pris par l'auteur (les fautes d'impatience) prête à confusion : toutes choses égales d'ailleurs, les péchés d'impatience sont ordinairement moins graves que les péchés d'impureté.

André ROCARIES, S. J. — **400 ans aux Indes. La Mission du Maduré. — In-8, 124 p., 60 p. illustrées, 15 NF. — Paris, A. Fayard, 1960.**

« Le salut viendra à l'Inde par ses propres fils » prophétisait Léon XIII.

Il existe aujourd'hui une Eglise indienne et surtout un clergé, tant régulier que séculier, de plus en plus nombreux, et de nombreuses religieuses. Le tableau d'ensemble de l'archidiocèse et particulièrement de la province jésuite du Maduré, aux œuvres florissantes, atteste que quatre siècles d'apostolat missionnaire ont planté l'Eglise en ce pays où S. François-Xavier avait « ouvert une tranchée ».

« Ouvrir la porte », ce fut aussi l'ambition du P. de Nobili lorsqu'il découvrit le moyen de pénétrer dans un monde hermétiquement fermé : dégager le Christianisme de son habit occidental et révéler aux

Hindous son caractère universaliste qui doit s'adapter à toute civilisation. Il fallut son génie pour y réussir et lancer un mouvement qui anima les missionnaires du XIX^e et du début du XX^e.

L'Indien, en effet, cherche la vérité et la reçoit du « Gourou », maître spirituel, possesseur de la sagesse et de la science. Désormais, les missionnaires, sans négliger la masse hindoue, ont surtout à s'intégrer à une Eglise autochtone, à l'aider à s'enrichir et à se développer suivant sa ligne propre. Ce grand peuple possède ses formes particulières d'art, de culture, de vie intellectuelle. Il appartient à l'Eglise de lui insuffler une âme nouvelle.

L'Eglise de l'Inde qui compte 5 millions de fidèles (sur 450 millions) a sur la vie du pays une influence qui dépasse sans conteste sa valeur numérique.

Les hommes qui, au prix d'un labeur acharné et de tant d'immolations, à la suite de Nobili et de S. Jean de Britto, ont fondé l'Eglise indienne, étaient des géants de l'apostolat. Ils ont bien mérité les 100 pages ferventes que l'A. consacre à leur histoire. Il y a joie et profit à les suivre en admirant à chaque page de fort belles photos qui sont, elles aussi, un enseignement.

Gaston SALET, S. J. — **Plus près de Dieu.** Brèves réflexions pour les fêtes et les dimanches. T. III. — (12 × 18), 152 p., 6,30 NF. — Paris, Lethielleux, 1960.

Ce tome III forme avec les 2 précédents une Année d'Instructions dominicales et de fêtes dont il donne la table *in fine*.

Le P. Salet comprend les âmes d'aujourd'hui, il sait lire leurs désirs, leurs aspirations et il les exprime ; sa parole est pleine d'expérience et « à la page ».

Il n'édulcore pas l'Evangile, il ne relègue pas dans un coin le Dieu du Calvaire. « Il faut regarder en face le Crucifié et lui dire : Seigneur, ce n'est pas pour rire que vous m'avez aimé. » (*Dialogue avec le Crucifié*). La religion est un cœur à cœur avec Dieu. Dieu invite à l'amour. Invitons-le, à notre tour.

S. Bernard, Bossuet sont heureusement appelés en témoignage. Un bon nombre d'autres citations auraient plus de poids si elles n'étaient pas anonymes.

Madeleine-Louise de S. — **Le vrai visage de Madame Royale, Duchesse d'Angoulême.** Préface de S.A.R. le Prince Xaxier de Bourbon. — (14 × 19), 260 p., 9 NF. — Paris, Beauchesne, 1959.

Noble et belle figure, haute valeur morale affinée dans le creuset du malheur, foi et piété profondes sachant voir Dieu en tous les événements, telle apparaît Marie-Thérèse, Charlotte de France, fille de Louis XVI, Madame Royale, l'orpheline du Temple.

L'A. l'admire dans les grandes attitudes de sa vie, en une période si mouvementée : « La petite Madame » de 15 à 16 ans, se faisant respecter et tenant à distance ses farouches gardiens du Temple. L'orpheline, dans son exil autrichien, démêlant seule les intrigues politiques qui l'encerclaient. La jeune duchesse d'Angoulême, si digne dans son exil comme dans les heures de triomphe de la Restauration de sa lignée sur le trône de France. Sa vaillance, son attitude virile pour arrêter le retour de l'empereur ; l'héroïque page d'histoire écrite alors par ses qualités de chef. (« C'était le seul homme de sa famille » a dit Napoléon). Ses efforts pour empêcher ses oncles, surtout Charles X, son beau-père, de s'engager dans un utopique retour en arrière.

Mais admirons plus encore, dans l'adversité ou les jours heureux, sa vie de foi et de prière, ses convictions chrétiennes affirmées sans respect humain ; les charités innombrables, les interventions généreuses, cachées le plus souvent. Et sa vie conjugale irréprochable et maintenue sur un plan des plus hauts ! Cette tenue morale sans une faille est bien le vrai visage de la dernière « Dauphine de France ».

Le témoignage de Madame Royale sur le sort de son frère, le jeune Louis XVII, atteint en la prison du Temple d'une terrible maladie, la tuberculose des os qui avait déjà emporté son frère aîné, ne laisse place à aucune légende de survivance.

LACORDAIRE. — **Vie de saint Dominique.** — In-8 de 280 p., 8,70 NF. — Paris, Editions du Cerf, 1960.

Le centenaire de la mort du Père Lacordaire est l'occasion de remettre en lumière cette grande figure, si proche de nous par bien des aspects. Or sa « Vie de saint Dominique » est une de ses œuvres les plus captivantes. Son romantisme n'y nuit nullement à ses qualités d'historien, mais l'aide plutôt à sympathiser avec le XIII^e siècle, à en saisir les affinités avec le XIX^e, et à évoquer l'histoire avec de vives couleurs.

Sans doute l'érudition moderne trouverait à redire à plus d'un détail. Mais dans l'ensemble le travail est très sérieux. Ainsi que le dit le Père Chenu dans la présentation du volume, « la *Vie de saint Dominique* reste un grand œuvre d'histoire » (p. 8). On aimera donc la lire et la faire lire, aussi bien afin de mieux connaître saint Dominique que pour goûter l'âme et le style de Lacordaire.

Lucien JERPHAGNON. — **Pascal.** — In-12 de 112 p. 4,50 NF. — Paris, Editions ouvrières, 1960.

M. l'abbé Jerphagnon, professeur au Grand Séminaire de Meaux, a déjà publié un volume sur « Pascal et la souffrance », et il travaille à une thèse de Doctorat sur « Le Dossier Pascal », étude, dit-il, « de caractérologie et de psychologie analytique ». Il était donc tout désigné pour rédiger de main de maître un petit livre de vulgarisation sur Pascal *chrétien*.

Il retrace d'abord en 40 pages la vie et l'évolution spirituelle de Pascal. Ce vigoureux raccourci lui donne l'occasion de redresser plusieurs idées fausses trop répandues sur son héros. Puis il présente sobrement et clairement, en une cinquantaine de pages, 17 catégories d'extraits variés, choisis de préférence parmi les moins connus. Le tout se termine par deux pages de bibliographie graduée, destinée à guider une étude plus personnelle de Pascal.

Cet excellent petit livre plaira aux lecteurs les plus divers et il leur fera du bien. Ils y trouveront une appréciation pondérée d'une génie où il faut « faire le départ entre ce qui, dans les textes, émane de l' « homme spirituel », qui respire dans le Royaume, et ce qui, finalement, procède des troubles profondeurs d'un psychisme tourmenté » (p. 54-55).

IMPRIMATUR

Lingonis, die 21 februarii 1961

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant . C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

LA BIBLE POUR TOUS

Comité de patronage

S. Em. le Card. LÉGER, *archevêque de Montréal*
Mgr LEFEBVRE, *archevêque, vicaire apost. de Dakar*
Mgr de PROVENCHÈRES, *archevêque d'Aix*
Mgr LEMAIRE, *supérieur général des Missions Etrangères*
Mgr CHARUE, *évêque de Namur*
Mgr CHARRIÈRE, *évêque de Lausanne, Genève, Fribourg*
Mgr ROBIN, *évêque de Blois*

Direction

Son Eminence le Cardinal LIÉNART

Introduction générale de DANIEL-ROPS, de l'Académie française
Traduction du chanoine OSTY pour le Nouveau Testament et adaptation de la traduction de la grande édition de Pirot et Clamer pour l'Ancien Testament

Un volume 12 x 18 cm., de 1.620 pages dont 150 pages de documentation avec un analytique sommaire des Livres de la Bible, un lexique très complet, des cartes, des tableaux chronologiques et une table scripturaire du Missel

SES TROIS EDITIONS PASTORALES :

« PROPAGANDE », brochée Pellitex **10 NF**

« DIFFUSION » sur papier bible, reliure Pellior, façon parchemin ou façon chagrin grenat ou vert **20 NF**

« PLEINE PEAU », chagrin Madras 1er choix, noir, grenat ou vert, sous étui **54 NF**

LA BIBLE DES FIDÈLES

LETOUZEY & ANÉ, 87, Bd Raspail, PARIS-VI

LETOUZEY & ANÉ, 87, Bd Raspail, PARIS-VI

LIVRES REÇUS

Jean GUY, *Ste Louise de Marillac* (12 × 19), 224 p., ill., Paris, Apost. de la Presse, 1961.

Marteau de LANGLE DE CARY. *Les Saints des quatre saisons* (12×19), 400 p. *Ibid.*

H. ROBITAILLIE. *Le vent et la route* (12 × 19), 128 p. *Ibid.*

Mgr Fr. TROCHU, *Le rêve de Gerontius* (12 × 19), 96 p. *Ibid.*

R. MORÇAY et A. MULLER, *La Renaissance* (14 × 22), 488 p. Paris, Del Duca, 1960.

Olivier PECH, *Sa Majesté Caravelle* (14×19), 286 p. Edit. France-Empire.

Harold MANSFIELD, *Boeing le géant* (14 × 19), 320 p. *Ibid.*

ÉLECTRIFICATION DES CLOCHES
HORLOGERIE POUR ÉDIFICES

LE CARILLON ÉLECTRIQUE
BODET
INGÉNIEURS ICAM & ESE
TRÉMENTINES (Maine-et-Loire) TÉL. 28

LES APPAREILS BODET ONT ÉQUIPÉ LE PAVILLON DE LA FRANCE A BRUXELLES POUR SONNERIES, HEURES ET CARILLONS

Dans toute la France, un technicien à votre porte pour étude, installation et surveillance des appareils.

GMP 6743

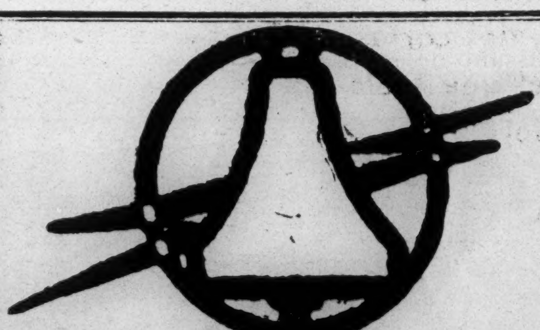

Sonneries Electriques de CLOCHES
BACH - METZ
A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique pour le Centre :
BEAUMONT (Clermond-Fd)
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

AUBES et TUNIQUES DE COMMUNIONS SOLENNELLES
Mlle THIEBAUD, I, rue des Martelots — BESANÇON
Echantillons sur demande

TABLES DE CATÉCHISME
Empilable et juxtaposable
Breveté SGDG
Pas de modèle concurrent
S.E.B. 10, rue Louis Chaumontel, ANNECY (Hte-Savoie)
Fabrique tout l'ameublement pour collectivités, colonies, etc...

Librairie TEQUI
82, rue Bonaparte, PARIS - 6e
Chèque Postal : Paris 386-21

OUVRAGES POUR LE CAREME

R. P. CANTINAT : *La Cène, la Passion, la Résurrection* (Traduction et Commentaire). - Au Cœur de notre Rédemption 6,00 NF.

VILLEPELET (Mgr) : *La veillée pascale*. . . . . 4,50 NF.

PEYREVE (Abbé) : Méditations sur le chemin de la Croix 3,50 NF.

PERRAUD (Abbé) : Méditations sur les 7 paroles de Jésus en Croix . . . . 5,00 NF.

GONON (Mgr) : Les Saintes Voies de la Croix. . . . . 5,00 NF.

FABER (R. P.) : Le Pied de la Croix ou les douleurs de Marie 9,00 NF.

BOILLIN : Nouvelles méditations et prières variées pour le Chemin de Croix . . . . 2,00 NF.

GROU : Jésus en Croix ou la Science du Crucifix . . 3,50 NF.

DARGAUD (Mgr) : Au Cœur de Jésus agonisant (12 méditations pour l'Heure Sainte) . . 6,00 NF.

BILLOT (Abbé) : Retraite religieuse sur le Chemin de Croix 6,00 NF.

MUGNIER (Abbé) : La Passion de Jésus-Christ d'après saint Thomas . . . . 6,00 N.F

EMMERICH : La douloureuse passion de N.-S. J.-C. . . . . 9,00 NF.

LESCŒUR (Abbé) : Les deux Vies . . . . 6,00 NF.

DUPLESSY (Abbé) : Sermons de Carême . . . . 4,00 NF.

LABORIE (Abbé) : Jésus-Christ et l'Eglise (Sermons de Carême) 2,00 NF.

RIMBAULT (Abbé) : Etudes sur le Christianisme (Sermons de Carême) . . . . 2,00 NF.

MILLOT (Mgr) : Retraite paroissiale . . . . 6,00 NF.

Vin de Messe
VINS FINS de toutes provenances
MOUCHOTTE, négociant
Rolampont (Hte-Marne)

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

LIBRAIRIE R. BOURDON
75, rue de Rennes - Paris-6e
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat

PROCHAINEMENT DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE

DESCLÉE & C^ie^

L'EGLISE EN PRIÈRE, INTRODUCTION A LA LITURGIE

sous la direction de M. le chanoine A.-G. MORTIMORT

Ce grand ouvrage collectif devra être rapproché de l'encyclopédie **LITURGIA** qui déjà, dans une génération précédente, s'était efforcée de rassembler et de synthétiser toutes les connaissances qui se rapportent à la liturgie catholique. Mais, si honorable que fût pour l'époque de sa parution cet autre ouvrage, le rapprochement lui-même atteste les prodigieux développements que trente ans ont apportés au problème liturgique. Ce n'est plus désormais un petit canton dans la tradition ecclésiastique, enclos de choix pour l'archéologue ou pour l'esthète, délicat et curieux à débrouiller pour le canoniste, mais n'intéressant que de rares fidèles ou ecclésiastiques, épris d'une spiritualité raffinée, mais un peu particulière... Entre temps, on a redécouvert la liturgie, non seulement comme « prière officielle de l'Eglise », mais comme « piété de l'Eglise » tout simplement, et puis comme « organe principal de son magistère », et finalement comme le lieu privilégié de la pastorale la plus perpétuellement actuelle. Ce sont tous ces aspects que les meilleurs spécialistes nous découvrent et nous aident à approfondir dans ce nouveau volume.

On peut dire que tous les apports d'un immense mouvement de régénération de la vie ecclésiastique, dont l'encyclique **MEDIATOR DEI** a dressé un premier bilan et fourni la charte, confluent ici. Au plan doctrinal comme au plan historique, ici plus que jamais inséparables l'un de l'autre, l'initiation à la liturgie, à son intelligence, à sa pratique, y bénéficient des recherches, de la réflexion théologique, de l'expérience pratique accumulées par un si vaste renouveau, lequel s'est traduit par une considérable réforme de la législation elle-même, inséparable désormais des précisions capitales apportées par le magistère. Ce sont quelques-uns des artisans les plus efficaces, en même temps que des experts les plus sûrs, de tout cet effort de ressourcement et de réforme qui se sont réunis pour donner à notre génération les vues renouvelées qu'une réalité si merveilleusement rajeunie et ranimée réclamait. Aussi bien comme initiation théorique et pratique, comme recueil de références ou comme point de départ de toutes les études et de tous les efforts pratiques ultérieurs, ce manuel qui est en même temps une synthèse passionnante, s'imposera pour de longues années.

Paul POUPARD

LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE DE L. BAUTAIN

La figure de Bautain est bien représentative de ce qu'il y a eu de plus positif dans le Romantisme religieux à l'orée du XIX^e^ siècle. On s'explique en quelque mesure qu'il n'ait pas trouvé encore le portraitiste et l'analyste qu'il méritait. C'est qu'il représente en France, presque isolé avec son petit groupe, une forme de romantisme qui est plutôt celle de l'Allemagne, où la pensée est à la hauteur du sentiment et où le phénomène littéraire est comme envahi ou englouti par le phénomène religieux.

En dépit de correctifs qu'impose une pensée parfois trop improvisée par un génial autodidacte, elle demeure d'un intérêt permanent, à la fois par sa perception très riche de tout ce que signifie dans l'histoire humaine le fait de l'Eglise et par le vitalisme puissant de sa notion de l'esprit. Peu de philosophes, à cet égard, ont aussi bien pratiqué le précepte de philosopher avec l'âme tout entière.

C'est là ce que l'étude à peu près entièrement neuve que Mgr Poupard a élaborée sur des documents pour la plupart inédits met bien en lumière. La découverte de la foi par un esprit d'une curiosité universelle, mais surtout d'une exigence passionnée pour la vérité qui soit en même temps vie, donne à ces pages savantes, mais toujours aisées, l'allure d'une épopée intérieure. A cela s'ajoute l'intérêt très vif de tout un milieu original, parfois jusqu'à l'étrangeté, où le philosophe de Strasbourg, venu à la foi et au sacerdoce, va réveiller ou susciter la conviction enthousiaste d'une large pléiade de disciples, attirés de l'incroyance ou de la tiédeur, et du protestantisme ou du judaïsme aussi bien que du catholicisme. Quand on pense à l'influence qu'un Gratry, qu'un Bonnechose, qu'un Ratisbonne et bien d'autres auront dans les milieux les plus divers, on voit quelle lacune dans notre connaissance religieuse du siècle passé le livre que voici vient combler.

LETOUZEY & ANÉ

Le dernier fascicule du **SUPPLEMENT** du **DICTIONNAIRE DE LA BIBLE** se recommandera par deux vastes études sur des sujets également importants. Il s'agit de la minutieuse enquête à laquelle M. Feuillet s'est livré concernant la **PAROUSIE**, la place exacte qu'elle occupe et la signification qu'elle prend chez les divers auteurs du Nouveau Testament, et de la belle étude du R. P. Xavier Léon-Dufour, S. J., sur le **RECIT DE LA PASSION**.

Si différents que soient le style et la manière de ces deux auteurs, on trouve chez l'un comme chez l'autre cette parfaite information scientifique, au courant du dernier état des questions, qui caractérise ce supplément. Il s'y joint, chez l'un comme chez l'autre aussi, le sens très délicat de la portée religieuse et théologique des problèmes débattus.

SCRUTATOR.

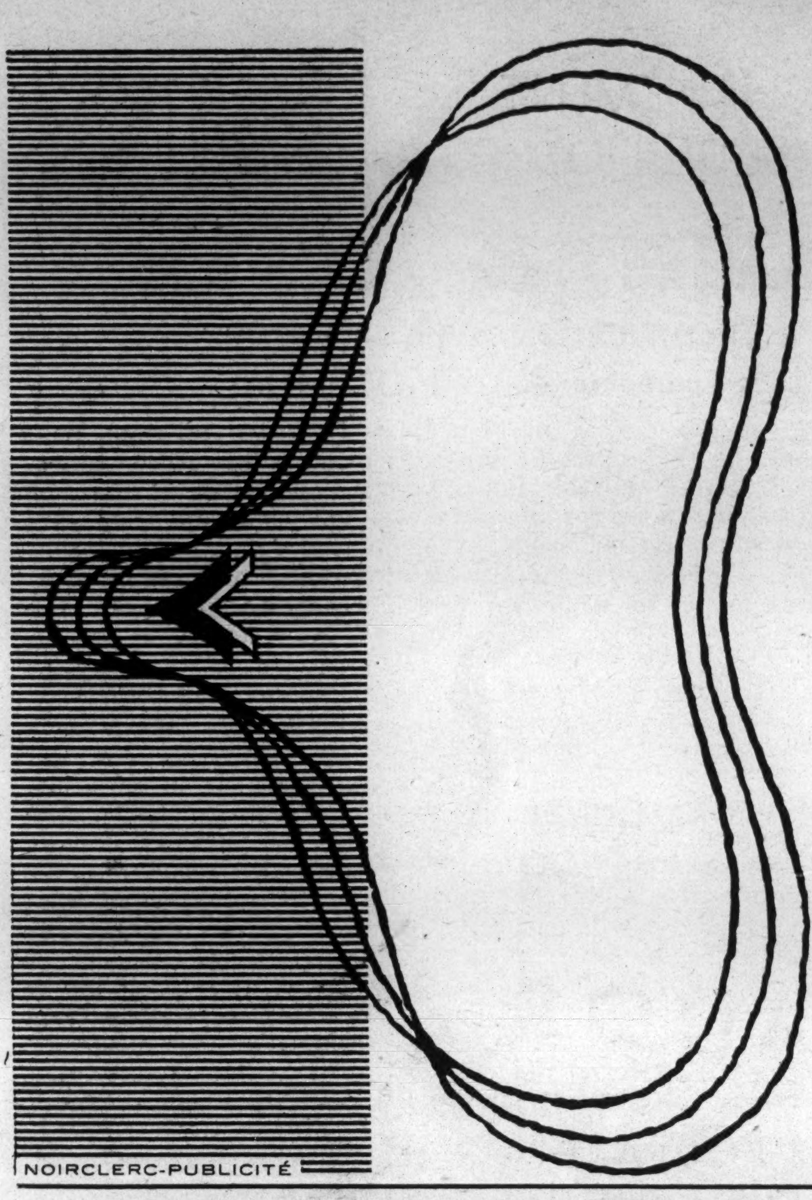

BOUYER

- assure la bonne diffusion de votre parole

- Installateurs dans toute la France

notice n° 17 sur demande

B.P. 2 Montauban (T. et G.) Tél 63-18-80
8 rue du Dôme, Paris XVIe - PASsy 70-34

— SONORISATION D'EGLISES —

BOUYER
ELECTRO ACOUSTIQUE
MAMIAS
DISTRIBUTEUR

MAMIAS — 35 années de spécialisation et d'expérience

★ SONNERIE ELECTRIQUE DE CLOCHES
★ MISE SUR BILLES ET BEFFROIS
★ FOURNITURE ET REFONTE DE CLOCHES
★ HORLOGERIE MONUMENTALE
★ CORRECTION ELECTRONIQUE DE L'HEURE PAR RADIO - SYSTÈME « **SYNCHRONEX** »

LABEL CRÉATION 1960
XIe SALON INTERNATIONAL DE L'HORLOGERIE

MAMIAS - La référence qui ne ment pas
Des prix honnêtes et suivis

— **MAMIAS** - GAGNY (S.-&-O) — **Tél. 927.19.38** —